

EVALUATION DES INCIDENCES AU TITRE DE NATURA 2000

PROJET DE COMPLEXE TOURISTIQUE SUR LE DOMAINE DES POMMEREUX

*COMMUNES DE LA FERTE SAINT-CYR ET DE SAINT LAURENT
NOUAN (41)*

FÉVRIER 2022



<p>EVALUATION DES INCIDENCES AU TITRE DE NATURA 2000</p> <p>PROJET DE CREATION D'UN COMPLEXE TOURISTIQUE SUR LE DOMAINE DES POMMEREUX</p> <p>COMMUNES DE LA FERTE-SAINT-CYR ET DE SAINT-LAURENT-NOUAN (41)</p>	<p>MAITRE D'OUVRAGE SOCIETE SANE0 18 RUE PASQUIER 75 008 PARIS</p>	
	<p>REALISATION DU DOSSIER : ADEV ENVIRONNEMENT</p>	
	<p><i>SIEGE SOCIAL :</i> 2, RUE JULES FERRY 36300 LE BLANC TÉL: 02 54 37 19 68 FAX: 02 54 37 99 27 contact@adev-environnement.com</p>	<p><i>ANTENNE D'INDRE ET LOIRE</i> 7, RUE DE LA GRATIOLE 37270 LARÇAY TEL : 02 47 87 22 29 tours@adev-environnement.com</p>
		
AUTEURS DES ETUDES	Rédaction	Nicolas PETIT – Chef de projets – Naturaliste / Faune ADEV Environnement
Version	Date de modification	Objet de la modification
V0	16 octobre 2020	Version initiale
V1	20 octobre 2020	Version corrigée
V2	07 février 2022	Version modifiée

SOMMAIRE

Sommaire 3

Index des figures, tableaux et annexes 4

Liste des tableaux.....4

Liste des figures.....4

Liste des Cartes.....4

1. RESUME NON TECHNIQUE 6

1.1. Introduction 6

1.2. Préambule et contexte réglementaire 6

1.3. Présentation du projet..... 6

1.4. Localisation des sites Natura 2000 autour du projet..... 6

1.5. Effets potentiels du projet sur les sites Natura 2000 8

1.6. Conclusion des incidences du projet : 8

1.7. Evaluation approfondie du site NATURA 2000 ZSC FR2402001 « SOLOGNE » 14

1.7.1. Présentation du site 14

1.7.2. Habitats d'intérêt communautaire 14

 1.1.1. Analyse des impacts sur les habitats d'intérêt communautaire des Pommereaux14

 1.1.2. Conclusion15

1.7.3. Espèces soumis à l'évaluation des incidences..... 15

 Espèces ayant contribuées à la désignation du site Natura 200015

 Espèces susceptibles d'être affectées par le projet16

1.7.4. Analyse des atteintes sur les espèces susceptibles d'être affectées 17

 Conclusion17

1.7.5. Effets cumulés 17

 Rappel réglementaire.....17

 Effets cumulés avec d'autres parcs éoliens porté par ENERCON présents dans la zone d'étude.....17

1.7.6. Conclusion et Raisons justifiant la réalisation du projet..... 17

EVALUATION DES INCIDENCES AU TITRE DE NATURA 2000 18

2. INTRODUCTION 19

2.1. Préambule et contexte réglementaire 19

2.2. Présentation du projet 20

 2.2.1. Contexte et justification du projet20

 2.2.2. Objectif du projet.....20

 2.2.3. Situation géographique.....20

 2.2.4. Implantation retenue23

3. EVALUATION PRELIMINAIRE..... 25

3.1. Localisation des sites Natura 2000 autour du projet..... 25

 3.1.1. Présentation des sites Natura 2000 concernés.....26

3.2. Effets potentiels du projet sur les sites Natura 2000..... 33

 3.2.1. Présentation des effets33

 3.2.2. Evaluation des effets du projet sur les sites Natura 2000.....33

3.3. Conclusion 33

4. EVALUATION APPROFONDIE DU SITE NATURA 2000 ZSC FR2402001 « SOlogne » 40

4.1. Présentation du site 40

4.2. Habitats d'intérêt communautaire 41

 4.2.1. Analyse des impacts sur les habitats d'intérêt communautaire des Pommereaux41

 4.2.2. Conclusion.....42

4.3. Espèces soumis à l'évaluation des incidences..... 45

 4.3.1. Espèces ayant contribuées à la désignation du site Natura 200045

 4.3.2. Espèces susceptibles d'être affectées par le projet45

4.4. Analyse des atteintes sur les espèces susceptibles d'être affectées 46

 4.4.1. Espèces animales46

 4.4.2. Conclusion.....48

4.5. Effets cumulés 48

 4.5.1. Rappel réglementaire.....48

 4.5.2. Effets cumulés avec d'autres parcs éoliens porté par ENERCON présents dans la zone d'étude.....48

4.6. Conclusion et Raisons justifiant la réalisation du projet..... 49

5. BIBLIOGRAPHIE..... 50

INDEX DES FIGURES, TABLEUX ET ANNEXES

LISTE DES TABLEUX

TABLEAU 1 : EFFETS POTENTIELS DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000.....9

TABLEAU 2 : CORRESPONDANCE DES HABITATS D’INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA ZSC SOLOGNE ET EQUIVALENCE DES HABITATS PRESENTS SUR LE DITE DES POMMEREUX14

TABLEAU 3 : SURFACES DES HABITATS HUMIDES D’INTERET COMMUNAUTAIRE IMPACTEES PAR LE PROJET.....15

TABLEAU 4 : SURFACES DES HABITATS MILIEUX OUVERTS DE TYPE PRAIRIE D’INTERET COMMUNAUTAIRE IMPACTEES PAR LE PROJET...15

TABLEAU 5 : SURFACES DES HABITATS MILIEUX SECS D’INTERET COMMUNAUTAIRE IMPACTEES PAR LE PROJET15

TABLEAU 6 : ESPECES INSCRITES A L’ANNEE II DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE, FLORE, CITEES DANS LE FSD.....16

TABLEAU 7 : ESPECES AYANT CONTRIBUE A LA DESIGNATION DE LA ZSC FR2402001 ET STATUT SUR LA ZONE DU PROJET16

TABLEAU 8 : LISTE DES HABITATS D’INTERET COMMUNAUTAIRE INSCRITS A L’ANNEXE I DE LA DIRECTIVE « HABITAT, FAUNE, FLORE »26

TABLEAU 9 : ESPECES INSCRITES A L’ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE26

TABLEAU 10 : LISTE DES HABITATS D’INTERET COMMUNAUTAIRE INSCRITS A L’ANNEXE I DE LA DIRECTIVE « HABITAT, FAUNE, FLORE »27

TABLEAU 11 : LISTE DES ESPECES D’INTERET COMMUNAUTAIRE INSCRITES A L’ANNEXE II DE LA DIRECTIVE « HABITATS, FAUNE, FLORE »27

TABLEAU 12 : LISTE DES HABITATS D’INTERET COMMUNAUTAIRE INSCRITS A L’ANNEXE I DE LA DIRECTIVE « HABITAT, FAUNE, FLORE »28

TABLEAU 13 : LISTE DES ESPECES D’INTERET COMMUNAUTAIRE INSCRITES A L’ANNEXE II DE LA DIRECTIVE « HABITATS, FAUNE, FLORE »28

TABLEAU 14 : LISTE DES HABITATS D’INTERET COMMUNAUTAIRE INSCRITS A L’ANNEXE I DE LA DIRECTIVE « HABITAT, FAUNE, FLORE »29

TABLEAU 15 : ESPECES INSCRITES A L’ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE29

TABLEAU 16 : LISTE DES HABITATS D’INTERET COMMUNAUTAIRE INSCRITS A L’ANNEXE I DE LA DIRECTIVE « HABITAT, FAUNE, FLORE »29

TABLEAU 17 : ESPECES INSCRITES A L’ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS FAUNE FLORE 92/43/CEE.....30

TABLEAU 18 : ESPECES VISEES A L’ARTICLE 4 DE LA DIRECTIVE 2009/47/CE.....30

TABLEAU 19 : LISTE DES OISEAUX VISES A L’ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE DU CONSEIL.....31

TABLEAU 20 : LISTE DES OISEAUX VISES A L’ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE DU CONSEIL.....32

TABLEAU 21 : EFFETS POTENTIELS DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000 34

TABLEAU 22 : LISTE DES HABITATS D’INTERET COMMUNAUTAIRE INSCRITS A L’ANNEXE I DE LA DIRECTIVE « HABITAT, FAUNE, FLORE » 40

TABLEAU 23 : ESPECES INSCRITES A L’ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE 41

TABLEAU 24 : CORRESPONDANCE DES HABITATS D’INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA ZSC SOLOGNE ET EQUIVALENCE DES HABITATS PRESENTS SUR LE DITE DES POMMEREUX..... 41

TABLEAU 25 : SURFACES DES HABITATS HUMIDES D’INTERET COMMUNAUTAIRE IMPACTEES PAR LE PROJET 42

TABLEAU 26 : SURFACE DES HABITATS MILIEUX OUVERTS DE TYPE PRAIRIE D’INTERET COMMUNAUTAIRE IMPACTEES PAR LE PROJET . 42

TABLEAU 27 : SURFACE DES HABITATS MILIEUX SECS D’INTERET COMMUNAUTAIRE IMPACTEES PAR LE PROJET 42

TABLEAU 28 : ESPECES D’INTERET COMMUNAUTAIRE LISTEES DANS LE FSD DE LA ZPS FR2410023 AU 06/02/2020 45

TABLEAU 29 : ESPECES AYANT CONTRIBUE A LA DESIGNATION DE LA ZSC FR2402001 ET STATUT SUR LA ZONE DU PROJET 46

LISTE DES PHOTOS

PHOTO 1 : CONTEXTE PAYSAGER DU PROJET SUR LE DOMAINE DES POMMEREUX..... 22

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1: MISE EN PLACE DU RESEAU NATURA 2000 25

LISTE DES CARTES

CARTE 1 : LOCALISATION DES SITES NATURA 2000 PRESENTS A PROXIMITE DU PROJET 7

CARTE 2 : LOCALISATION DU PROJET - ÉCHELLE DEPARTEMENTALE 20

CARTE 3 : LOCALISATION DU PROJET - ÉCHELLE COMMUNALE 21

CARTE 4 : LOCALISATION DU SITE D’ETUDE..... 21

CARTE 5 : LOCALISATION DU PROJET A L’EHELLE DU PROJET..... 22

CARTE 6 : LOCALISATION DES DIFFERENTES COMPOSANTES DU PROJET 24

CARTE 7 : LOCALISATION DES SITES NATURA 2000 PRESENTS A PROXIMITE DU PROJET..... 39

CARTE 8 : CARTE DE LOCALISATION DES HABITATS SUR LE SITE DES POMMEREUX43

CARTE 9 : LOCALISATION DU PROJET SUR LES HABITATS DU DOMAINE DES POMMEREUX44

1. RESUME NON TECHNIQUE

1.1. INTRODUCTION

Le présent projet consiste en la création d'un complexe touristique sur le domaine des Pommereaux comprenant un golf de 27 trous, un ensemble d'habitation HQE, un centre équestre, une ferme bio, une pépinière, un complexe hôtelier et un centre de vie composé d'une piscine et de commerces, le tout situés sur les communes de la Ferté-Saint-Cyr et Saint-Laurent-Nouan, dans le département du Loir-et-Cher en région Centre Val de Loire. Plusieurs sites NATURA 2000 sont présents dans un rayon de 10 km autour du projet.

1.2. PREAMBULE ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le protocole suivi sera celui inscrit dans « le guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les sites Natura 2000 » rédigé en 2004 par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, ainsi que la circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000.

1.3. PRESENTATION DU PROJET

Le projet du domaine des Pommereaux ambitionne de créer un complexe touristique au cœur d'un domaine de 400 ha, présentant un fort potentiel paysager, typique de la Sologne, implanté aux portes de la vallée de la Loire et de ses châteaux.

La proximité du golf de Ganay et du golf des Bordes, réputé comme l'un des plus beaux parcours européens, constitue un atout majeur pour faire naître une destination touristique et golfique d'envergure à 2 heures de Paris et renforcer l'attractivité touristique et sportive de la région.

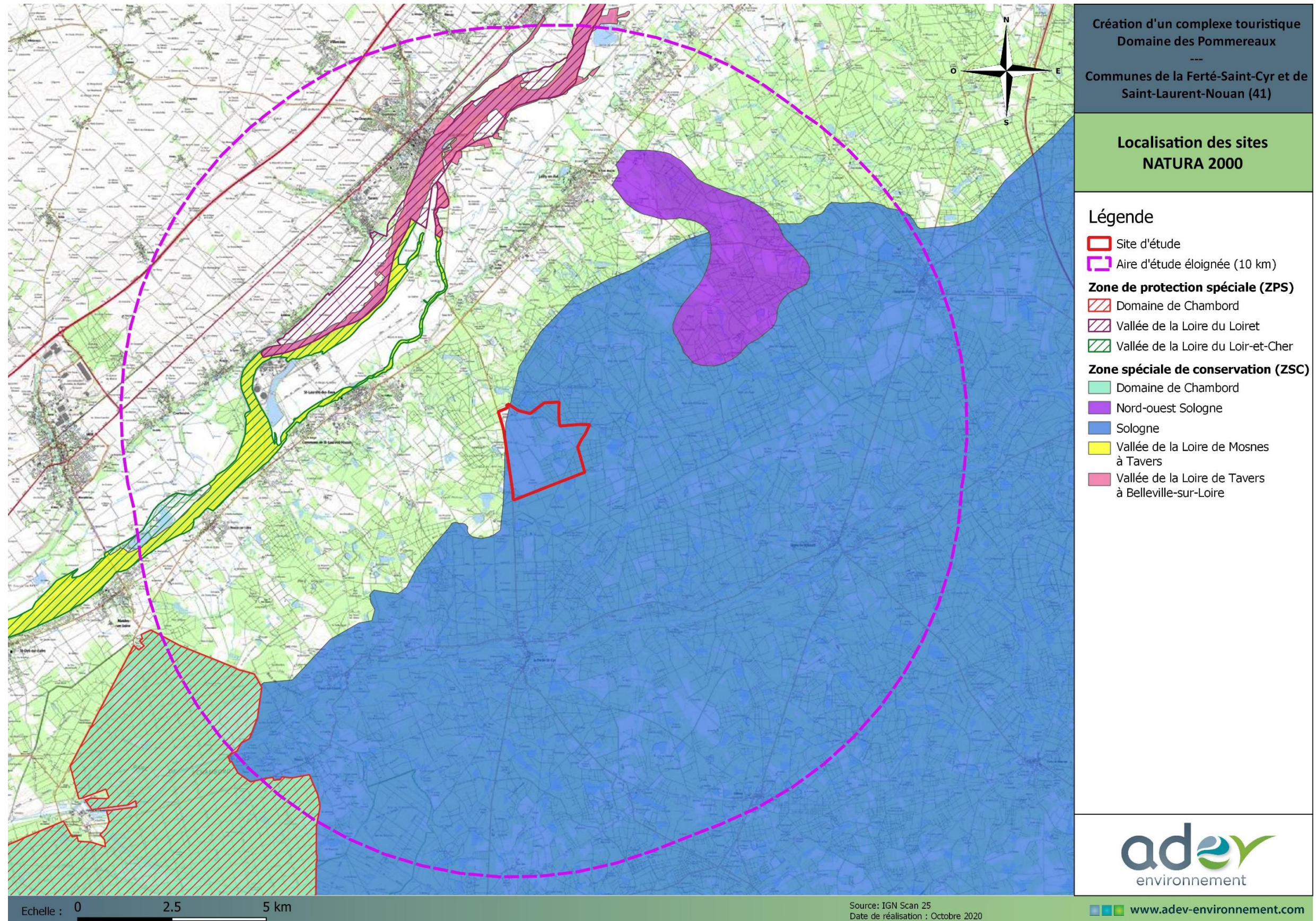
1.4. LOCALISATION DES SITES NATURA 2000 AUTOUR DU PROJET

Situation du projet par rapport aux sites Natura 2000 :

En considérant un rayon de 10 km autour de la ZIP du projet, 8 sites Natura 2000 ont été identifiés :

- La ZSC Sologne (FR2402001) située dans sous les emprises du projet.
- La ZSC Nord-ouest Sologne (FR2400556) située à 3,2 km au nord-est du site d'étude.
- La ZSC Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers (FR2400565) située à 2,8 km au nord-ouest du site d'étude.
- La ZSC Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire (FR2400528) située à 4,2 km au nord-ouest du site d'étude.
- La ZSC Domaine de Chambord (FR2400558) située à 8,3 km au sud-ouest du site d'étude.
- La ZPS Domaine de Chambord (FR2410024) située à 8,3 km au sud-ouest du site d'étude.
- La ZPS Vallée de la Loire du Loir-et-Cher (FR2410001) située à 2,8 km au nord-ouest du site d'étude.
- La ZPS Vallée de la Loire du Loiret (FR2410017) située à 4,8 km au nord-ouest du site d'étude.

La localisation de ces sites Natura 2000 par rapport au projet (Carte 1) est présentée ci-dessus dans le dossier.



Carte 1 : Localisation des sites Natura 2000 présents à proximité du projet

(Source : IGN Scan 25, ADEV Environnement)

1.5. EFFETS POTENTIELS DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000

Le tableau 1 présente les différents effets potentiels du projet sur les habitats et les espèces ayant contribué à la désignation des sites Natura 2000 situés à moins de 10 km de la ZIP. Par ailleurs, ce tableau précise l'existence ou non d'un lien écologique fonctionnel entre le site du projet et les sites Natura 2000, en considérant les habitats et/ou les espèces ayant contribué à la désignation des sites Natura 2000 et la localisation des sites vis-à-vis du projet.

Ainsi, 8 sites Natura 2000 sont situés dans un rayon de 10 km autour du projet, dont 1 sur les emprises du projet.

1.6. CONCLUSION DES INCIDENCES DU PROJET :

Ainsi, le projet est susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 :

- ✓ ZSC FR2402001 Sologne

Ce site Natura 2000 fera donc l'objet d'une évaluation approfondie.

Compte tenu de l'absence de lien écologique entre le projet et les ZSC référencées, le projet de création d'un complexe touristique sur le Domaine des Pommereaux, n'aura pas d'atteintes significatives sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation de :

- ✓ La ZSC « Nord-Ouest Sologne » ;
- ✓ LA ZSC « Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers » ;
- ✓ La ZSC « Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers » ;
- ✓ La ZSC « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire » ;
- ✓ La ZSC « Domaine de Chambord » ;
- ✓ La ZPS « Domaine de Chambord » ;
- ✓ La ZPS « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » ;
- ✓ La ZPS « Vallée de la Loire du Loiret ».

Tableau 1 : Effets potentiels du projet sur les sites Natura 2000

Nom du site N2000	Type	Habitats et espèces à l'origine de la désignation du site (source : FSD)	Habitats d'intérêt communautaire/Espèces présentes sur le site d'étude et le site Natura 2000	Distance au projet	Effets potentiels du projet	Lien écologique avec le site du projet et Remise en cause de la conservation des populations	Incidences du projet vis-à-vis des enjeux du site Natura 2000
Sologne	ZSC	<ul style="list-style-type: none"> 23 habitats 2330 / 3110 / 3130 / 3140 / 3150 / 3260 / 4010 / 4030 / 5130 / 6120 / 3210 / 6230 / 6410 / 6430 / 6510 / 7110 / 7140 / 7150 / 91D0 / 91E0 / 9120 / 9190 / 9230 31 espèces d'intérêt communautaire : 16 invertébrés, 3 poissons, 1 amphibien, 1 reptile, 7 mammifères dont Chiroptères et 3 plantes. <p>Ex :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Leucorrhine à gros thorax -Grand capricorne -Triton crêté -Petit rhinolophe -Grand rhinolophe ... 	<p><u>Habitats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -3110-1 -3150 -4030-8 -6410 <p><u>Espèces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Leucorrhine à gros thorax -Grand capricorne -Petit rhinolophe -Grand rhinolophe 	0 km	<p>Pour les habitats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitat d'intérêt communautaire - Dégradation d'habitat d'intérêt communautaire <p>Pour les espèces animales ou végétales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitats d'espèces au niveau de l'emprise des travaux ; - Destruction d'individus pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation d'exploitation (présence humaine, activité touristique de pleine nature) ; 	<p>Au regard de la superposition entre la ZSC en question et de la zone d'étude du projet, un lien écologique est indéniable, d'autant plus que le site d'étude possède les grandes caractéristiques de la ZSC en termes d'habitats (présence de boisements, de mares et d'étangs).</p>	Incidences possibles
Nord-ouest Sologne	ZSC	<ul style="list-style-type: none"> 8 habitats ; 3110 / 3130 / 3150 / 4010 / 4030 / 6430 / 9190 / 9230 10 espèces d'intérêt communautaire : 4 invertébrés, 1 amphibien, 4 mammifères (Chiroptères) et 1 plante : <p>Laineuse du Prunellier Lucane cerf-volant Pique-prune Grand capricorne Triton crêté Petit rhinolophe Grand rhinolophe Grand murin Alisma nageant</p>	<p><u>Habitats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -3110-1 -3150 -4030-8 <p><u>Espèces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Lucane cerf-volant -Grand capricorne -Petit rhinolophe -Grand rhinolophe -Murin à oreilles échanquées -Grand murin 	3,2 km	<p>Pour les habitats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitat d'intérêt communautaire - Dégradation d'habitat d'intérêt communautaire <p>Pour les espèces animales ou végétales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitats d'espèces au niveau de l'emprise des travaux ; - Destruction d'individus pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation d'exploitation (présence humaine, activité touristique de pleine nature) ; 	<p>La zone d'étude du projet n'est pas superposée avec la ZSC en question, ainsi les habitats d'intérêt communautaire présents sur la zone d'étude ne sont pas reliés à ceux présents sur le site Natura 2000. Les effets potentiels du projet n'auront aucune incidence sur les habitats ayant permis la désignation de la ZSC Nord-ouest Sologne. De plus, les habitats d'intérêt communautaire relevés sur le site des Pommereaux, liés aux berges des plans d'eau (3110 et 3150), ou aux landes de bruyère à balais (4030) sont évités par le projet.</p> <p>La zone d'étude du projet n'interfère avec aucun cours d'eau situé en amont ou dans le bassin versant de la ZSC. Ainsi, pour les habitats et les espèces inféodées aux milieux aquatiques, il n'existe pas de lien écologique fonctionnel entre la zone d'étude et cette ZSC.</p> <p>En ce qui concerne les espèces d'invertébrés, compte tenu de la distance entre la zone d'étude du projet et la ZSC, aucun lien écologique ne peut être supposé.</p> <p>Vis-à-vis des amphibiens, le Triton crêté, identifié dans le site Natura 2000 n'a pas été inventorié sur le site d'étude.</p> <p>En ce qui concerne les chiroptères, les espèces identifiées sur les deux secteurs (zone d'étude et site Natura 2000 en question) sont présentes majoritairement en chasse et transit. Le projet de création du complexe touristique du Domaine des Pommereaux n'est pas de nature à induire une incidence</p>	Incidences nulles

Nom du site N2000	Type	Habitats et espèces à l'origine de la désignation du site (source : FSD)	Habitats d'intérêt communautaire/Espèces présentes sur le site d'étude et le site Natura 2000	Distance au projet	Effets potentiels du projet	Lien écologique avec le site du projet et Remise en cause de la conservation des populations	Incidences du projet vis-à-vis des enjeux du site Natura 2000
						<p>pouvant remettre en cause les populations de chiroptères ayant permis la désignation de la ZSC Nord-ouest Sologne.</p> <p>Concernant les gîtes à chiroptères, le projet n'impact pas de milieux de reproduction, d'hibernation ou de transit, des espèces ayant permis la désignation du site Natura 2000.</p> <p>Concernant l'Alisma nageant, l'espèce n'est pas présente au sein de la zone d'étude, ainsi aucune incidence sur les populations ne peut être mise en évidence.</p>	
Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers	ZSC	<ul style="list-style-type: none"> 8 habitats ; 3130 / 3260 / 6270 / 6120 / 6210 10 espèces d'intérêt communautaire dont 2 invertébrés, 6 poissons, 1 amphibiens, 1 mammifères <p>-Gomphe serpentin -Lucane cerf-volant -Lamproie marine -Lamproie de Planer -Grande alose -Saumon atlantique -Loche de rivière -Bouvière -Triton crêté -Castor d'Europe</p>	<p><u>Habitats :</u> Aucun habitat</p> <p><u>Espèces :</u> -Lucane cerf-volant</p>	2,8 km	<p>Pour les habitats : Absence d'effet potentiel</p> <p>Pour les espèces animales ou végétales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitats d'espèces au niveau de l'emprise des travaux ; - Destruction d'individus pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation d'exploitation (présence humaine, activité touristique de pleine nature) ; 	<p>Le site Natura 2000 est localisé sur la Vallée de la Loire exclusivement, milieux particuliers et différents de ceux présents sur la zone d'étude du projet. Les espèces ayant permis la désignation du site Natura 2000, sont inféodées à la Loire (Poissons, invertébrés, Castor).</p> <p>Aucune espèce ayant permis la désignation de la ZSC Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers, n'est présente sur le site d'étude, hormis le Lucane cerf-volant.</p> <p>Le Lucane cerf-volant est une espèce à mobilité réduite en moyenne 800 m pour les mâles et 260 m pour les femelles. Les populations présentes sur le site d'étude ne présentent pas de lien écologique entre celle ayant permis la désignation de la ZSC Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers.</p> <p>Les incidences du projet sur le site Natura 2000 ZSC Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers peuvent être considérées comme nulles.</p>	Incidences nulles
Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire	ZSC	<ul style="list-style-type: none"> 10 habitats ; 3130 / 3140 / 3150 / 3260 / 3270 / 6120 / 6210 / 6430 / 91E0 / 91F0 19 espèces d'intérêt communautaire dont 2 invertébrés, 7 poissons, 1 amphibiens, 8 mammifères dont 6 chiroptères, 1 plante dont : <p>-Gomphe serpentin -Grand alose -Chabot -Triton crêté -Petit rhinolophe -Fougère d'eau à quatre feuilles</p>	<p><u>Habitats :</u> -3150</p> <p><u>Espèces :</u> -Lucane cerf-volant -Petit rhinolophe -Grand rhinolophe -Barbastelle d'Europe -Murin à oreilles échancrées -Murin de Bechstein -Grand murin</p>	4,2 km	<p>Pour les habitats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitat communautaire - Dégradation d'habitat communautaire <p>Pour les espèces animales ou végétales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitats d'espèces au niveau de l'emprise des travaux ; - Destruction d'individus pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation d'exploitation (présence humaine, activité touristique de pleine nature) ; 	<p>La zone d'étude du projet n'est pas superposée avec la ZSC en question, ainsi les habitats d'intérêt communautaire présents sur la zone d'étude ne sont pas reliés à ceux présent sur le site Natura 2000. Les effets potentiels du projet n'auront aucune incidence sur ceux ayant permis la désignation de la ZSC Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire. De plus, les habitats d'intérêt communautaire relevés sur le site des Pommereaux, lié aux berges des plans d'eau (3150) sont éviter par le projet.</p> <p>La zone d'étude du projet n'interfère avec aucun cours d'eau situé en amont ou dans le bassin versant de la ZSC. Ainsi, pour les habitats et les espèces inféodées aux milieux aquatiques, il n'existe pas de lien écologique fonctionnel entre la zone d'étude et cette ZSC.</p> <p>Aucune espèce d'invertébré ayant permis la désignation de la ZSC, n'est présente sur le site d'étude, hormis le Lucane cerf-volant.</p> <p>Le Lucane cerf-volant est une espèce à mobilité réduite en moyenne 800 m pour les mâles et 260 m pour les femelles. Les populations présentes sur le site d'étude ne présentent pas de</p>	Incidences nulles

Nom du site N2000	Type	Habitats et espèces à l'origine de la désignation du site (source : FSD)	Habitats d'intérêt communautaire/Espèces présentes sur le site d'étude et le site Natura 2000	Distance au projet	Effets potentiels du projet	Lien écologique avec le site du projet et Remise en cause de la conservation des populations	Incidences du projet vis-à-vis des enjeux du site Natura 2000
						<p>lien écologique entre celle ayant permis la désignation de la ZSC Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers.</p> <p>Vis-à-vis des amphibiens, le Triton crêté, identifiée dans le site Natura 2000 n'a pas été inventorié sur le site d'étude.</p> <p>En ce qui concerne les chiroptères, les espèces identifiées sur les deux secteurs (zone d'étude et site Natura 2000 en question) sont présentes majoritairement en chasse et transit. Le projet de création du complexe touristique du Domaine des Pommereaux n'est pas de nature à induire une incidence négative pouvant remettre en cause les populations de chiroptères ayant permis la désignation de la ZSC Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire.</p> <p>Concernant les gîtes à chiroptères, le projet impact des arbres à cavité potentiellement utilisé comme milieux de reproduction, d'hibernation ou de transit pour la Barbastelle d'Europe, présente sur le site d'étude et ayant permis la désignation du site Natura 2000. Toutefois, seulement 2 arbres sur les 217 présents au sein de l'emprise projet, sont impactés. L'incidence émanant de la perte en habitats est considéré comme négligeable.</p> <p>Les autres mammifères terrestres comme la Loutre ou le Castor sont inféodés à la présence de la Loire et leurs affluents, l'incidence pour ces espèces est négligeable.</p> <p>Concernant la Fougère d'eau à quatre feuilles, l'espèce n'est pas présente au sein de la zone d'étude, ainsi aucune incidence sur les populations ne peut être mis en évidence.</p> <p>Les incidences du projet sur le site Natura 2000 ZSC Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire., peuvent être considérées comme nulles.</p>	
Domaine de Chambord	ZSC	<ul style="list-style-type: none"> 14 habitats 2330 / 3110 / 3130 / 3140 / 3150 / 4010 / 4030 / 6230 / 6410 / 6120 / 7110 / 7140 / 7150 / 91E0 13 espèces d'intérêt communautaire dont 1 plante : l'Alisma nageant. Leucorrhine à gros thorax Agrion de mercure Lucane cerf-volant Cistude d'Europe Chiroptères ... 	<p><u>Habitats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -3110-1 -3150 -4030-8 -6410 <p><u>Espèces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Leucorrhine à gros thorax -Lucane cerf-volant -Petit rhinolophe -Grand rhinolophe 	8,3 km	<p>Pour les habitats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitat communautaire - Dégradation d'habitat communautaire <p>Pour les espèces animales ou végétales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitats d'espèces au niveau de l'emprise des travaux ; - Destruction d'individus pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation d'exploitation (présence humaine, activité touristique de pleine nature) ; 	<p>La zone d'étude du projet n'est pas superposée avec la ZSC en question, ainsi les habitats d'intérêt communautaire présents sur la zone d'étude ne sont pas reliés à ceux présents sur le site Natura 2000. Les effets potentiels du projet n'auront aucune incidence sur ceux ayant permis la désignation de la ZSC Domaine de Chambord. De plus, les habitats d'intérêt communautaire relevés sur le site des Pommereaux, liés aux berges des plans d'eau (3110 et 3150), ou aux landes de bruyère à balais (4030) sont évités à 98% par le projet, l'effet est non significatif et l'incidence nulle. L'habitat 6410 est évité à environ 98%. L'effet est non significatif, et l'incidence nulle.</p> <p>Le Site Natura 2000 est composé d'habitats spécifiques comme des tourbières qui accueillent une population de Leucorrhine à gros thorax. Le site est situé à plus de 7 kilomètres. La bibliographie révèle que des sites éloignés par moins de 7 kilomètres peuvent être considérés comme proches, alors que</p>	Incidences nulles

Nom du site N2000	Type	Habitats et espèces à l'origine de la désignation du site (source : FSD)	Habitats d'intérêt communautaire/Espèces présentes sur le site d'étude et le site Natura 2000	Distance au projet	Effets potentiels du projet	Lien écologique avec le site du projet et Remise en cause de la conservation des populations	Incidences du projet vis-à-vis des enjeux du site Natura 2000
			<ul style="list-style-type: none"> -Barbastelle d'Europe -Murin à oreilles échancrées -Murin de Bechstein -Grand murin 			<p>des sites éloignés de 50 kilomètres sont considérés comme isolés (Keller et al., 2010). Ainsi, le site étant situé à plus de 8 km, il est fort probable que les populations ne soient pas en connexion. Le site d'étude apparaît certainement comme une zone de colonisation.</p> <p>Le Triton crêté est une espèce peu mobile avec une distance de dispersion moyen d'environ 1 km. Les populations connus sur le site d'étude n'ont pas de lien écologique avec celle ayant permis la désignation de la ZSC</p> <p>Concernant les chiroptères, ces espèces sont plus mobiles et parcours plusieurs dizaines de kilomètres pour chasser ou rallier leurs gîtes. Toutefois, au regard du contexte paysager et à la nature du projet, les populations de chiroptères ne semblent pas liées. Le projet ne sera pas de nature à remettre en cause la conservation des populations de chiroptères ayant permis la désignation de la ZSC.</p>	
Domaine de Chambord	ZPS	<ul style="list-style-type: none"> • 0 habitats • 34 oiseaux d'intérêt communautaire dont : • Pic cendré • Alouette lulu • Aigle Botté • Blongios nain • Cigogne noire • Râle des genêts • Sterne naine • ... 	<ul style="list-style-type: none"> -Aigrette garzette -Alouette lulu -Grande aigrette -Bondrée apivore -Milan noir -Busard Saint-Martin -Pic cendrée -Pic noir -Pic mar -Pie-grièche écorcheur 	8,3 km	<p>Pour les espèces animales ou végétales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitats d'espèces au niveau de l'emprise des travaux ; - Destruction d'individus pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation d'exploitation (présence humaine, activité touristique de pleine nature) ; 	<p>De nombreuses espèces comme l'Aigrette garzette, la Grande aigrette, le Milan noir et le Busard Saint-Martin sont des espèces non nicheuses sur la zone d'étude. Le projet n'aura aucune incidence sur la conservation de ces espèces. Concernant, les pics, les territoires de ces espèces sont relativement restreints, les populations présentes sur le site d'étude, ne sont pas liées à celles présentes sur la ZSC. De même pour la Pie-grièche écorcheur.</p> <p>La Bondrée apivore et l'Alouette lulu est présente en nidification sur la zone d'étude, compte tenu du contexte paysager très favorables aux deux espèces, il apparaît que le projet ne sera pas de nature à remettre en cause la conservation des populations ayant permis la désignation de la ZPS</p>	Incidences nulles
Vallée de la Loire du Loir-et-Cher	ZPS	<ul style="list-style-type: none"> • 0 habitats ; • 26 oiseaux d'intérêt communautaire dont : -Aigrette garzette -Grande aigrette -Bondrée apivore -Milan noir -Busard Saint-Martin -Mouette mélanocéphale -Pic noir -Alouette lulu -Pie-grièche écorcheur 	<ul style="list-style-type: none"> -Aigrette garzette -Grande aigrette -Bondrée apivore -Milan noir -Busard Saint-Martin -Mouette mélanocéphale -Pic noir -Alouette lulu -Pie-grièche écorcheur 	2,8 km	<p>Pour les espèces animales ou végétales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitats d'espèces au niveau de l'emprise des travaux ; - Destruction d'individus pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation d'exploitation (présence humaine, activité touristique de pleine nature) ; 	<p>Le site Natura 2000 est localisé sur la Vallée de la Loire exclusivement, milieux particuliers et différents de ceux présents sur la zone d'étude du projet. Les espèces ayant permis la désignation du site Natura 2000, sont inféodées à la Loire et sa vallée.</p> <p>Les populations fréquentant la ZPS, peuvent au vu de la proximité fréquenté le site en alimentation, comme les Aigrettes les rapaces ou la Mouette mélanocéphale. Toutefois, ces espèces ne sont pas nicheuses sur le site d'étude, le projet ne sera pas de nature à remettre en cause la conservation des populations.</p>	Incidences nulles

Nom du site N2000	Type	Habitats et espèces à l'origine de la désignation du site (source : FSD)	Habitats d'intérêt communautaire/Espèces présentes sur le site d'étude et le site Natura 2000	Distance au projet	Effets potentiels du projet	Lien écologique avec le site du projet et Remise en cause de la conservation des populations	Incidences du projet vis-à-vis des enjeux du site Natura 2000
Vallée de la Loire du Loiret	ZPS	<ul style="list-style-type: none"> • 0 habitats ; • 20 oiseaux d'intérêt communautaire dont : <ul style="list-style-type: none"> -Aigrette garzette -Grande aigrette -Bondrée apivore -Milan noir -Busard Saint-Martin -Mouette mélanocéphale -Pic noir -Alouette lulu -Pie-grièche écorcheur 		4,8 km	<p>Pour les espèces animales ou végétales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitats d'espèces au niveau de l'emprise des travaux ; - Destruction d'individus pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation des travaux ; <p>Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation d'exploitation (présence humaine, activité touristique de pleine nature) ;</p>	<p>Le site Natura 2000 est localisé sur la Vallée de la Loire exclusivement, milieux particuliers et différents de ceux présents sur la zone d'étude du projet. Les espèces ayant permis la désignation du site Natura 2000, sont inféodées à la Loire et sa vallée.</p> <p>Les populations fréquentant la ZPS, peuvent au vu de la proximité fréquenté le site en alimentation, comme les aigrette les rapaces ou la Mouette mélanocéphale. Toutefois, ces espèces ne sont pas nicheuses sur le site d'étude, le projet ne sera pas de nature à remettre en cause la conservation des populations.</p>	Incidences nulles

1.7. EVALUATION APPROFONDIE DU SITE NATURA 2000 ZSC FR2402001 « SOLOGNE »

1.7.1. PRESENTATION DU SITE

Cette ZSC fait 346 184 ha. Vaste étendue forestière émaillée d'étangs, située en totalité sur les formations sédimentaires du Burdigalien.

Le document d'objectifs a été approuvé par le Comité de pilotage interdépartemental le 14 février 2007.

Vulnérabilité : Le recul de l'agriculture, et surtout de l'élevage, pratiquement disparus dans certains secteurs, le boisement spontané ou volontaire des landes et des anciens terrains cultivés, contribuent à la fermeture du milieu, au recul très significatif des landes. La plupart des étangs, jadis entourés de prairies sont aujourd'hui situés en milieu forestier. Par absence d'entretien, certains sont envahis par les saules ou des roselières banales. Les tourbières et milieux tourbeux régressent par boisement ou modification du régime hydrique.

Qualité et importance : On peut distinguer plusieurs ensembles naturels de caractère différent :

- la Sologne des étangs ou Sologne centrale qui recèle plus de la moitié des étangs de la région. Les sols sont un peu moins acides que dans le reste du pays ;
- la Sologne sèche ou Sologne du Cher qui se caractérise par une plus grande proportion de landes sèches à Bruyère cendrée, Callune et Héliantheme faux alysson ;
- la Sologne maraîchère qui abrite encore une agriculture active et possède quelques grands étangs en milieu forestier ;
- la Sologne du Loiret, au nord, qui repose en partie sur des terrasses alluviales de la Loire issues du remaniement du sous-bassement burdigalien.

1.7.2. HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1.1.1. ANALYSE DES IMPACTS SUR LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DES POMMEREUX

Le tableau 2 ci-dessous présente les habitats ayant permis la désignation du site Natura 2000 ZSC Sologne, ainsi que les habitats présents sur le site des Pommereaux, qualifiés d'intérêt communautaire par équivalence.

Tableau 2 : Correspondance des habitats d'intérêt communautaire de la ZSC Sologne et équivalence des habitats présents sur le site des Pommereaux

Code NATURA 2000	Intitulé de l'habitat (ZSC Sologne)	Présence de l'habitat sur le site des Pommereaux	Nom de l'habitat
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i> (6 ha)	-	-
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>) (47 ha)	OUI	-Gazon amphibie vivace à <i>Eleocharis acicularis</i> -Gazon amphibie à Pilulaire
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoetoneanojuncetea</i> (40 ha)	-	-
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. (2 ha)	-	-
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (4 ha)	OUI	-Végétations flottantes de Potamot nageant -Autres végétations flottantes
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> (10 ha)	-	-
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i> (37 ha)	-	-
4030	Landes sèches européennes (162 ha)	OUI	-Landes fraîches à Bruyères à balais
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires (1 ha)	-	-
6120	Pelouses calcaires de sables xériques * (5 ha)	-	-
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables) (26 ha)	OUI	-Pelouse xérique à Renoncule des marais
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) * (11 ha)	-	-
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) (190 ha)	OUI	-Prairie humides oligotrophes, molinaies landicoles
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin (51 ha)	-	-
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) (420 ha)	-	-
7110	Tourbières hautes actives * (14 ha)	-	-

Code NATURA 2000	Intitulé de l'habitat (ZSC Sologne)	Présence de l'habitat sur le site des Pommereaux	Nom de l'habitat
7140	Tourbières de transition et tremblantes (1 ha)	-	-
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion (11 ha)	-	-
91D0	Tourbières boisées * (2 ha)	-	-
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) * (211 ha)	-	-
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>) (118 ha)	-	-
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> (11 ha)	-	-
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i> (120 ha)	-	-

*Habitats prioritaires

L'impact sur les milieux aquatiques d'intérêt communautaire sont décrit sur le tableau 3 suivant issu de l'étude d'impact :

Tableau 3 : Surfaces des habitats humides d'intérêt communautaire impactées par le projet

Code Corine Biotope	Habitat	Surface initiale m ²	Surface impactée m ²	Pourcentage impacté
22.312	Gazon amphibie vivace à <i>Eleocharis acicularis</i>	500-1000	0	0%
22.313	Gazon amphibie à Pilulaire (potentiel)	200-400	0	0%
22-4314	Végétations flottantes à Potamot nageant	400-600	0	0%
22.432	Autres végétations flottantes	500-1000	0	0%

Ainsi, l'ensemble des habitats de type humide d'intérêt communautaire et présents sur le site des Pommereaux sont épargnés par le projet. Le projet n'aura aucune incidence sur la conservation des habitats d'intérêts communautaires ayant permis la désignation de la ZSC Sologne.

L'impact sur les milieux de type prairie d'intérêt communautaire sont décrit sur le tableau 4 suivant issu de l'étude d'impact :

Tableau 4 : Surfaces des habitats milieux ouverts de type prairie d'intérêt communautaire impactées par le projet

Code Corine Biotope	Habitat	Surface initiale m ²	Surface impactée m ²	Pourcentage impacté
37.312	Prairie humide oligotrophe / molinaie	11 112	180	1,62%

L'impact sur les Prairie humide oligotrophe / molinaie sur le site des Pommereaux est de l'ordre de 1,62 %, pour une surface de 180 m² contre 11 112 m² présent sur le site. L'impact est non significatif. Le projet n'aura pas d'incidence sur les habitats d'intérêt communautaire ayant permis la désignation de la ZSC Sologne. La perte de 1,62 % d'habitat d'intérêt communautaire lié au projet n'est pas en mesure de remettre en cause la bonne conservation des habitats ayant permis la désignation du site Natura 2000.

L'impact sur les milieux secs d'intérêt communautaire sont décrit sur le tableau 5 issu de l'étude d'impact :

Tableau 5 : Surfaces des habitats milieux secs d'intérêt communautaire impactées par le projet

Code Corine Biotope	Habitat	Surface initiale m ²	Surface impactée m ²	Pourcentage impacté
31.2393	Landes fraîches à Bruyère à balais	10 400	195	1,875 %
34.342	Pelouse xérique à Renoncule des marais	500-1000	0	0%

L'impact sur les Landes fraîches à Bruyère à balais sur le site des Pommereaux est de l'ordre de 1,875 %, pour une surface de 195 m² contre 10 400 m² présent sur le site. L'impact est non significatif. Le projet n'aura pas d'incidence sur les habitats d'intérêt communautaire ayant permis la désignation de la ZSC Sologne. La perte de 1,875 % d'habitat d'intérêt communautaire lié au projet n'est pas en mesure de remettre en cause la bonne conservation des habitats d'intérêt communautaire ayant permis la désignation du site.

L'impact sur les pelouses xérique à Renoncule des marais est absent. En effet, de nombreuses mesures d'évitement (phase conception) ont été prises afin de conserver les habitats à Renoncule des marais et d'éviter tout impact que ce soit en phase chantier (évitement, mise en défens) ou exploitation (sanctuarisation).

1.1.2. CONCLUSION

Le projet des Pommereaux n'aura aucune incidence significative sur les habitats d'intérêt communautaire ayant permis la détermination du site Natura 2000 ZSC Sologne.

1.7.3. ESPECES SOUMIS A L'EVALUATION DES INCIDENCES

L'analyse des incidences correspond à l'évaluation des effets négatifs du projet sur l'état de conservation des espèces ayant contribué à la désignation d'un site Natura 2000 et susceptibles de subir une atteinte.

- ✓ Dans le cas d'une ZSC, sont prises en compte les espèces inscrites à l'annexe II de la directive « Habitat, faune, flore » ayant contribué à la désignation du site Natura 2000.

Ainsi, ne seront pas prises en compte :

- Les espèces dont la présence est avérée mais non significative sur le site Natura 2000 (dans le FSD : cotation D du champ « représentativité » ou « population relative ») ;
- Les espèces dont la présence est avérée et significative sur le site Natura 2000 (dans le FSD : cotation A, B ou C du champ « représentativité » ou « population relative ») mais absentes ou peu potentiels au sein de la zone du projet, qui ne subiront donc aucune atteinte.

ESPECES AYANT CONTRIBUEES A LA DESIGNATION DU SITE NATURA 2000

Espèces inscrites à l'annexe II de la directive habitat, Faune Flore citées dans le FSD : Toutes les espèces listées dans le FSD de la ZSC sont présentées dans le tableau 6. Seules les espèces ayant une population significative au sein du site Natura 2000 (espèces ayant la lettre A, B ou C dans la colonne « Population ») ont contribué à la désignation du site Natura 2000.

Tableau 6 : Espèces inscrites à l'annexe II de la directive habitats, faune, flore, citées dans le FSD

Code N2000	Nom commun	Type de population	Evaluation de la population	Conservation	Isolement	Globale
Annexe II						
1014	Vertigo étroit	<i>p</i>	<i>D</i>	-	-	-
1032	Mulette épaisse	<i>p</i>	<i>D</i>	-	-	-
1037	Gomphe serpentifère	<i>p</i>	<i>D</i>	-	-	-
1041	Cordulie à corps fin	<i>p</i>	<i>C</i>	<i>C</i>	<i>C</i>	<i>C</i>
1042	Leucorrhine à gros thorax	<i>p</i>	<i>C</i>	<i>C</i>	<i>C</i>	<i>C</i>
1044	Agrion de Mercure	<i>p</i>	<i>C</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>B</i>
1046	Gomphe de Graslin	<i>p</i>	<i>D</i>	-	-	-
1060	Cuivré des marais	<i>p</i>	<i>C</i>	<i>C</i>	<i>C</i>	<i>C</i>
1065	Damier de la Succise	<i>p</i>	<i>C</i>	<i>C</i>	<i>C</i>	<i>C</i>
1074	Bombyx Evérie	<i>p</i>	<i>C</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>B</i>
1083	Lucane cerf-volant	<i>p</i>	<i>C</i>	<i>A</i>	<i>C</i>	<i>A</i>
1084	Pique-prune	<i>p</i>	<i>D</i>	-	-	-
1088	Grand capricorne	<i>p</i>	<i>C</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>C</i>
1092	Écrevisse à pieds blancs	<i>p</i>	<i>D</i>	-	-	-
4035	Noctuelle des Peucédans	<i>p</i>	<i>D</i>	-	-	-
6199	Écaille chinée	<i>p</i>	<i>C</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>C</i>
1096	Lamproie de Planer	<i>p</i>	<i>C</i>	<i>C</i>	<i>C</i>	<i>C</i>
5315	Chabot	<i>p</i>	<i>C</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>B</i>
5339	Bouvière	<i>p</i>	<i>C</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>B</i>
1166	Triton crêté	<i>p</i>	<i>C</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>C</i>
1220	Cistude d'Europe	<i>p</i>	<i>C</i>	<i>C</i>	<i>B</i>	<i>C</i>
1303	Petit rhinolophe	<i>p</i>	<i>C</i>	<i>C</i>	<i>C</i>	<i>C</i>
1304	Grand rhinolophe	<i>p</i>	<i>C</i>	<i>C</i>	<i>C</i>	<i>C</i>
1308	Barbastelle d'Europe	<i>p</i>	<i>C</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>C</i>
1321	Murin à oreilles échanquées	<i>p</i>	<i>C</i>	<i>C</i>	<i>C</i>	<i>C</i>
1324	Grand murin	<i>r</i>	<i>C</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>C</i>
1337	Castor d'Europe	<i>p</i>	<i>C</i>	<i>A</i>	<i>C</i>	<i>A</i>
1355	Loutre d'Europe	<i>p</i>	<i>C</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>C</i>
1428	Fougère d'eau à quatre feuilles	<i>p</i>	<i>D</i>	-	-	-
1831	Alisma nageant	<i>p</i>	<i>B</i>	<i>A</i>	<i>C</i>	<i>A</i>
1832	Alisma à feuilles de parnassie	<i>p</i>	<i>D</i>	-	-	-

Légende du tableau précédent :

- **Population** (taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport à la taille des populations présentes sur le territoire national) : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative ;
- **Conservation** (degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilités de restauration) : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite » ;
- **Isolement** (degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce) : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie ;
- **Evaluation globale** (évaluation globale de la valeur du site pour la conservation des espèces concernées) : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

ESPECES SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTEES PAR LE PROJET

Le tableau 7 suivant liste les espèces ayant contribué à la désignation de la ZSC FR2402001, en spécifiant le statut de présence pour chacune d'entre elles au niveau du site du projet, d'après les inventaires réalisés par ECOGEE en 2020 dans le cadre de l'étude d'impact du projet de création du complexe touristique sur le domaine des Pommereaux.

Tableau 7 : Espèces ayant contribué à la désignation de la ZSC FR2402001 et statut sur la zone du projet

Code N2000	Espèce	Représentativité ou population relative	Présence au sein de la ZIP et AEI	Lien fonctionnel entre la ZSC et la ZIP	Espèce susceptible d'être affecté(e) par le projet
1041	Cordulie à corps fin	<i>C</i>	-	-	Non
1042	Leucorrhine à gros thorax	<i>C</i>	+++	+	Oui
1044	Agrion de Mercure	<i>C</i>	-	-	Non
1060	Cuivré des marais	<i>C</i>	-	-	Non
1065	Damier de la Succise	<i>C</i>	-	-	Non
1074	Bombyx Evérie	<i>C</i>	-	-	Non
1083	Lucane cerf-volant	<i>C</i>	+++	+	Oui
1088	Grand capricorne	<i>C</i>	+++	+	Oui
6199	Écaille chinée	<i>C</i>	-	-	Non
1096	Lamproie de Planer	<i>C</i>	-	-	Non
5315	Chabot	<i>C</i>	-	-	Non
5339	Bouvière	<i>C</i>	-	-	Non
1166	Triton crêté	<i>C</i>	-	-	Non
1220	Cistude d'Europe	<i>C</i>	-	-	Non
1303	Petit rhinolophe	<i>C</i>	+++	+	Oui
1304	Grand rhinolophe	<i>C</i>	+++	+	Oui
1308	Barbastelle d'Europe	<i>C</i>	+++	+	Oui
1321	Murin à oreilles échanquées	<i>C</i>	+++	+	Oui
1324	Grand murin	<i>C</i>	+++	+	Oui
1337	Castor d'Europe	<i>C</i>	-	-	Non
1355	Loutre d'Europe	<i>C</i>	-	-	Non
1831	Alisma nageant	<i>B</i>	-	-	Non

Légende du tableau précédent :

- **Présence au sein de la ZIP** : (+++) = « Présence avérée lors de l'étude d'impact » ; (+) = « Absence lors de l'étude d'impact, mais présence potentielle » ; (-) = « Absence lors de l'étude d'impact, présence improbable ou exceptionnelle » ;
- **Lien fonctionnel** : (+++) = « lien fonctionnel fort » ; (++) = « lien fonctionnel modéré » ; (+) = « lien fonctionnel faible » ; (-) = « lien fonctionnel négligeable ».

1.7.4. ANALYSE DES ATTEINTES SUR LES ESPECES SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTEES

Plusieurs espèces sont susceptibles d'être affectées par le projet notamment 3 insectes et 5 espèces de chiroptères. L'analyse des atteintes de ces espèces, repose sur l'état de conservation et la localisation de ces dernières au sein de la ZSC Sologne, ainsi que la prise en compte des objectifs de conservation spécifique à chacune d'entre elle. Ces critères sont issus du document d'objectif (DOCOB) rédigé par IEA en Février 2007.

Plusieurs espèces sont analysées :

- ✓ Lucane cerf-volant
- ✓ Grand capricorne
- ✓ Leucorrhine à gros thorax
- ✓ Barbastelle d'Europe
- ✓ Petit rhinolophe
- ✓ Grand rhinolophe
- ✓ Murin à oreilles échanquées
- ✓ Grand murin

CONCLUSION

Le projet de création d'un complexe touristique : Domaine des Pommereaux, n'est pas en mesure d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation des espèces étudiées tels que : La Leucorrhine à gros thorax, le Lucane cerf-volant, le Grand capricorne, la Barbastelle d'Europe, le Petit rhinolophe, le Grand rhinolophe, le Murin à oreilles échanquées et le Grand murin.

1.7.5. EFFETS CUMULES

RAPPEL REGLEMENTAIRE

La directive Habitats impose au porteur de projet d'intégrer dans son évaluation appropriée des incidences la notion d'effets cumulés avec d'autres projets. La retranscription en droit français de cette directive rappelle ce fait. Toutefois, selon cette même retranscription, le porteur de projet ne doit considérer dans cette notion d'effets cumulatifs que les projets dont il a la responsabilité.

EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PARCS EOLIENS PORTE PAR ENERCON PRESENTS DANS LA ZONE D'ETUDE

Aucun autre projet dont le porteur de projet à la responsabilité n'est présent à proximité. Ainsi, aucun effet cumulé ne peut être mis en valeur.

1.7.6. CONCLUSION ET RAISONS JUSTIFIANT LA REALISATION DU PROJET

Le projet du complexe touristique du domaine des Pommereaux, ne génère pas d'atteinte significative aux objectifs de conservation des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifiées la désignation de la ZPS FR2402001 « Sologne ».

Il n'y a donc pas lieu de :

- ✓ Montrer l'absence de solutions alternatives de moindre incidence ;
- ✓ Prouver que le projet est d'intérêt général, et ce pour des raisons impératives ;
- ✓ Prévoir des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation supplémentaire

EVALUATION DES INCIDENCES AU TITRE DE NATURA 2000

*PROJET DE CREATION D'UN COMPLEXE TOURISTIQUE SUR LE DOMAINE DES POMMEREUX
COMMUNES DE LA FERTE SAINT-CYR ET DE SAINT-LAURENT NOUAN (41)*

2. INTRODUCTION

2.1. PREAMBULE ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le présent projet consiste en la création d'un complexe touristique sur le domaine des Pommereaux, situé sur les communes de la Ferté Saint-Cyr et de saint Laurent Nouan présent dans le département de l'Indre (41). Plusieurs sites NATURA 2000 sont présents dans un rayon de 10 km autour du projet :

- La ZSC Nord-ouest Sologne (FR2400556) située à 4,7 km au nord-est du site d'étude.
- La ZSC Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers (FR2400565) située à 4,3 km au nord-ouest du site d'étude.
- La ZSC Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire (FR2400528) située à 6,2 km au nord-ouest du site d'étude.
- La ZPS Vallée de la Loire du Loir-et-Cher (FR2410001) située à 4,3 km au nord-ouest du site d'étude.
- La ZPS Vallée de la Loire du Loiret (FR2410017) située à 6,2 km au nord-ouest du site d'étude.

L'objet de cette étude est d'évaluer les incidences du projet au titre de Natura 2000, sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation de ces sites Natura 2000, conformément aux articles L.414-4 et suivants, et R.414-19 et suivants du code de l'environnement. Cette évaluation des incidences sera annexée à l'étude d'impact du projet, et les conclusions seront reprises dans le corps de texte de l'étude d'impact.

Le protocole suivi est celui inscrit dans « le guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les sites Natura 2000 » rédigé en 2004 par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, ainsi que la circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Le dossier d'évaluation des incidences comporte plusieurs parties :

- ✓ Une description du projet, accompagnée d'une carte de situation par rapport au réseau Natura 2000 ;
- ✓ Une analyse de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le ou les sites concernés ont été désignés et des objectifs de conservation établis pour ces sites ;
- ✓ Une analyse démontrant si le projet a ou non des effets directs ou indirects, temporaires ou permanents, sur l'état de conservation des espèces et des habitats pour lesquels les sites ont été désignés ;
- ✓ Les mesures envisagées, le cas échéant, par le maître d'ouvrage pour supprimer ou réduire les conséquences dommageables du projet sur l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes ;
- ✓ Une conclusion sur l'atteinte portée ou non par le projet à l'intégrité du ou des sites Natura 2000.

Dans le cas où le projet porterait atteinte à l'état de conservation des habitats et/ou des espèces d'intérêt communautaire, malgré la mise en place des mesures proposées, il sera nécessaire de produire une partie justifiant de :

- ✓ L'absence de solutions alternatives de moindre incidence, avec justification du choix parmi les solutions envisagées ;
- ✓ Les raisons impératives d'intérêt public, y compris de nature sociale ou économique et, pour les sites comportant des habitats ou des espèces prioritaires figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001, les motifs liés, le cas échéant, à la santé ou à la sécurité publique ou tirés des avantages importants procurés à l'environnement ;
- ✓ Les mesures envisagées par le maître d'ouvrage pour compenser les conséquences dommageables du projet sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes ;
- ✓ Une analyse des méthodes utilisées pour évaluer les incidences du projet sur le site Natura 2000 mentionnant les difficultés éventuelles de nature technique ou scientifique rencontrées pour établir cette évaluation.

2.2. PRESENTATION DU PROJET

2.2.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet de création d'un complexe touristique Domaine des Pommereaux ambitionne de créer un complexe touristique au cœur d'un domaine de 400 ha, présentant un fort potentiel paysager, typique de la Sologne, implanté aux portes de la vallée de la Loire et de ses châteaux.

La proximité du golf de Ganay et du golf des Bordes, réputé comme l'un des plus beaux parcours européens, constitue un atout majeur pour faire naître une destination touristique et golfique d'envergure à 2 heures de Paris et renforcer l'attractivité touristique et sportive de la région.

Le projet, dont l'architecture est conçue par Jean-Michel Wilmotte comprend :

- un centre de vie destiné aux habitants et aux visiteurs d'une surface de 6 000 m², avec piscines et commerces,
- un ensemble de 566 habitations à Haute Qualité Environnementale représentant 126 973 m²,
- un golf 27 trous signé Nicklaus Design,
- un centre équestre de 60 boxes avec restaurant et clubhouse de 800 m²,
- une ferme bio de 3,5 ha,
- une pépinière s'étendant sur 5,5 ha,
- un complexe hôtelier 4 ou 5 étoiles avec spa, restaurant, espace séminaire d'une surface globale de 10 900 m².

Ce projet s'accompagne, par ailleurs, de divers programmes éducatifs et sportifs ainsi que des activités familiales et des infrastructures annexes de service et aide à la personne.

La conception intégrée du projet a pris en compte les enjeux de préservation des valeurs et des ressources locales en privilégiant les nouvelles technologies liées au développement durable, circulations propres à l'intérieur du site (voitures électriques, pistes cyclables etc...) et en s'attachant à mettre en valeur le patrimoine écologique et sa préservation.

2.2.2. OBJECTIF DU PROJET

Le **premier objectif** ciblé est de concevoir un projet intégré prenant en compte l'environnement du site ainsi que sa valeur patrimoniale et paysagère.

Ainsi, le projet a intégré dès sa conception la qualité environnementale du site, et il a évolué durant sa conception avec une prise en compte accrue des contraintes environnementales mises progressivement en évidence dans le cadre des différentes études préalables menées pendant plusieurs années sur le site.

Le **deuxième objectif** concerne la prise en compte du développement durable au fur et à mesure de la conception du projet en se fixant comme lignes directrices :

- l'économie d'énergie passant par la conception de bâtiments excédent les normes du label BBC (Bâtiment Basse Consommation) ;
- l'économie d'eau passant notamment par une gestion adaptée des besoins d'arrosage par un système d'irrigation très performant du golf ;
- la priorité aux énergies renouvelables et locales associant potentialités géothermiques et solaires ;
- la limitation des rejets polluants et des déchets en imposant l'usage de voitures électriques au sein du domaine ;
- et en traitant les eaux usées par phyto-épuration sans rejet au milieu superficiel avec réutilisation des eaux usées, et en valorisant les déchets verts sur le site.

Le **troisième objectif** vise l'intégration du projet en tant qu'acteur du développement économique et touristique territorial et de la vie locale.

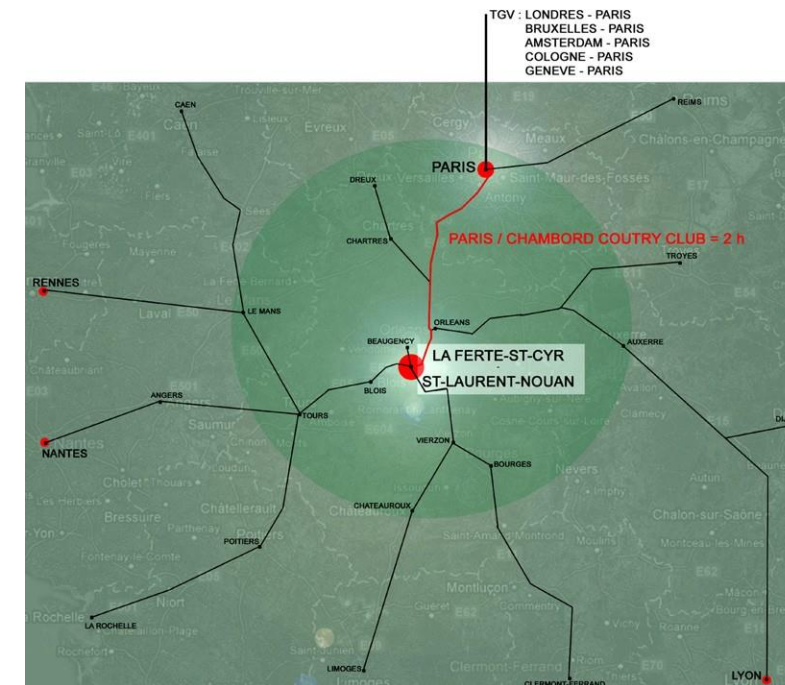
Le Domaine des Pommereaux repose sur un concept novateur de « community resort » c'est-à-dire de villégiature structurée autour d'une offre d'activités sportives privilégiant le contact avec la nature et développant les valeurs écologiques respectueuses du cadre naturel exceptionnel du Domaine des Pommereaux et les valeurs patrimoniales locales (Photo 1).

2.2.3. SITUATION GEOGRAPHIQUE

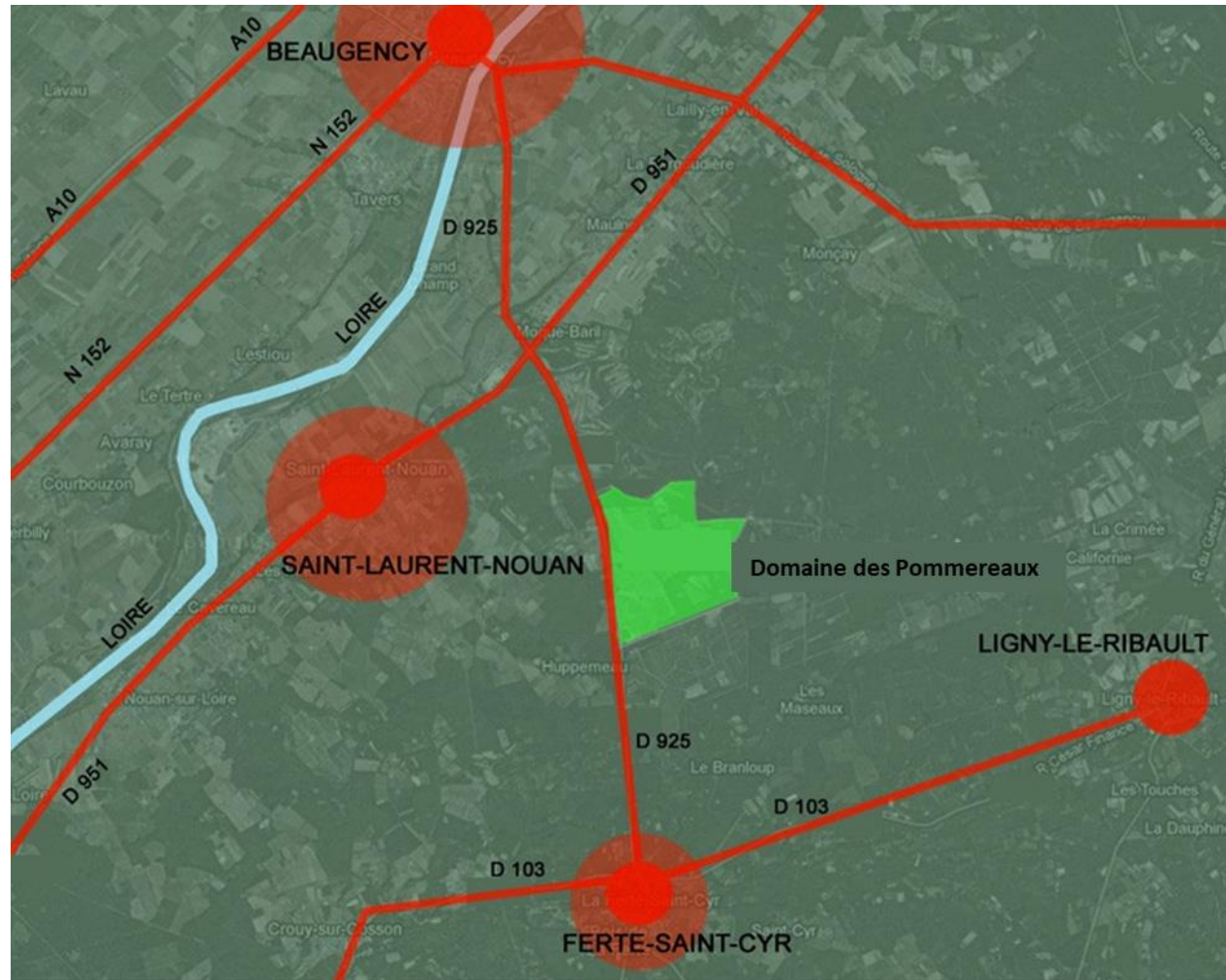
Le site est implanté dans le département du Loir-et-Cher, sur les communes de Saint-Laurent-Nouan et la Ferté-Saint-Cyr, à proximité de la route départementale RD 925 reliant la Ferté-Saint-Cyr à Beaugency (Carte 3), et à une quinzaine de kilomètres du célèbre Château de Chambord, au bord de la vallée de la Loire, classée au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO.

Cette position géographique centrale (carte 2, Carte 3 et Carte 4) le rend facilement accessible, notamment depuis Paris via :

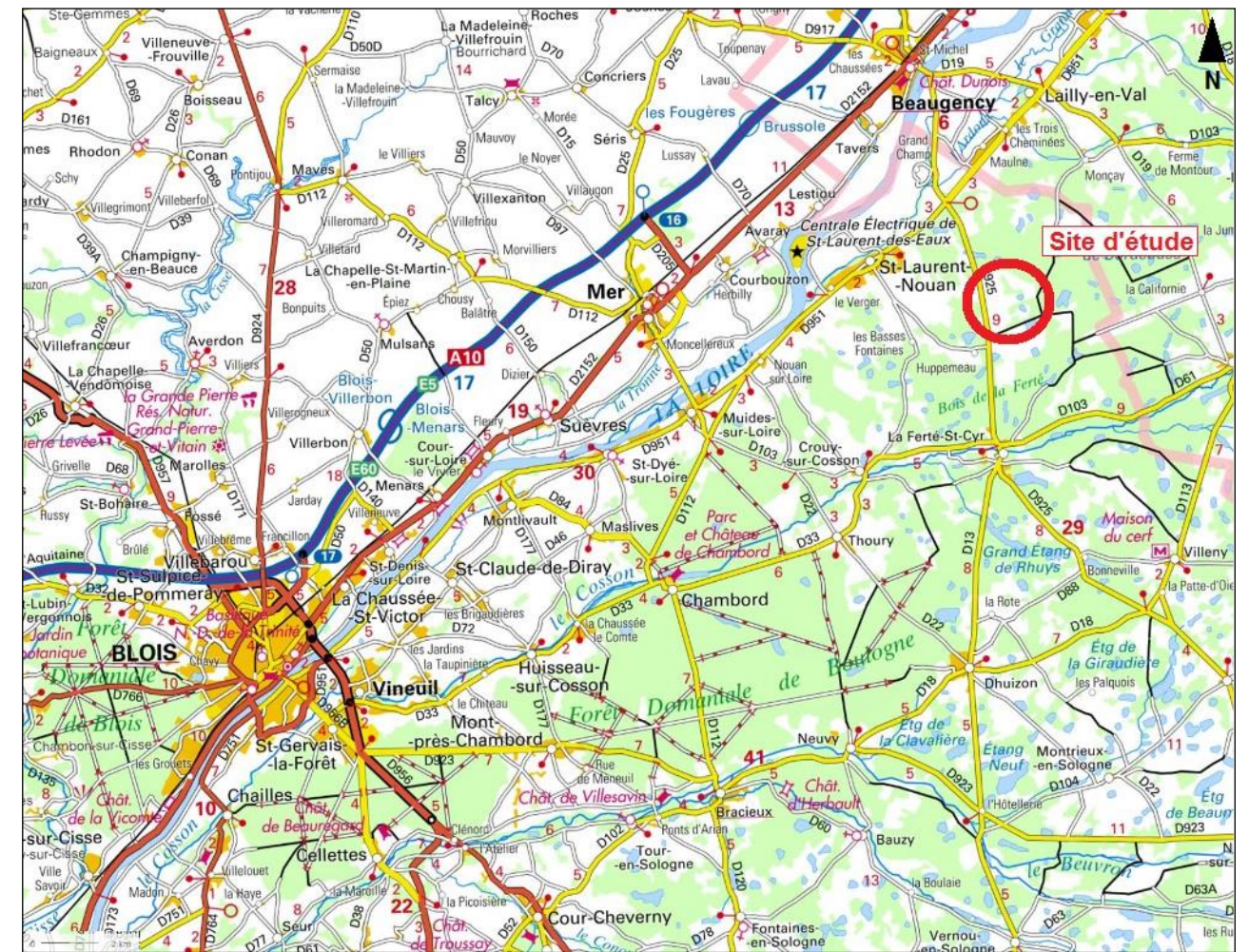
- les autoroutes A10 - A71 - A85 ; la sortie la plus proche se trouvant à 15 mn sur l'A10 (sortie n°16 à l'Ouest de Beaugency).
- l'axe ferroviaire Orléans-Tours desservant notamment la gare de Beaugency située à 12 minutes en voiture permettant des connexions ferroviaires vers Paris d'1h34 pour la gare d'Austerlitz, 2h12 pour l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle et 2h02 pour Orly (2h03).



Carte 2 : Localisation du projet - Échelle départementale

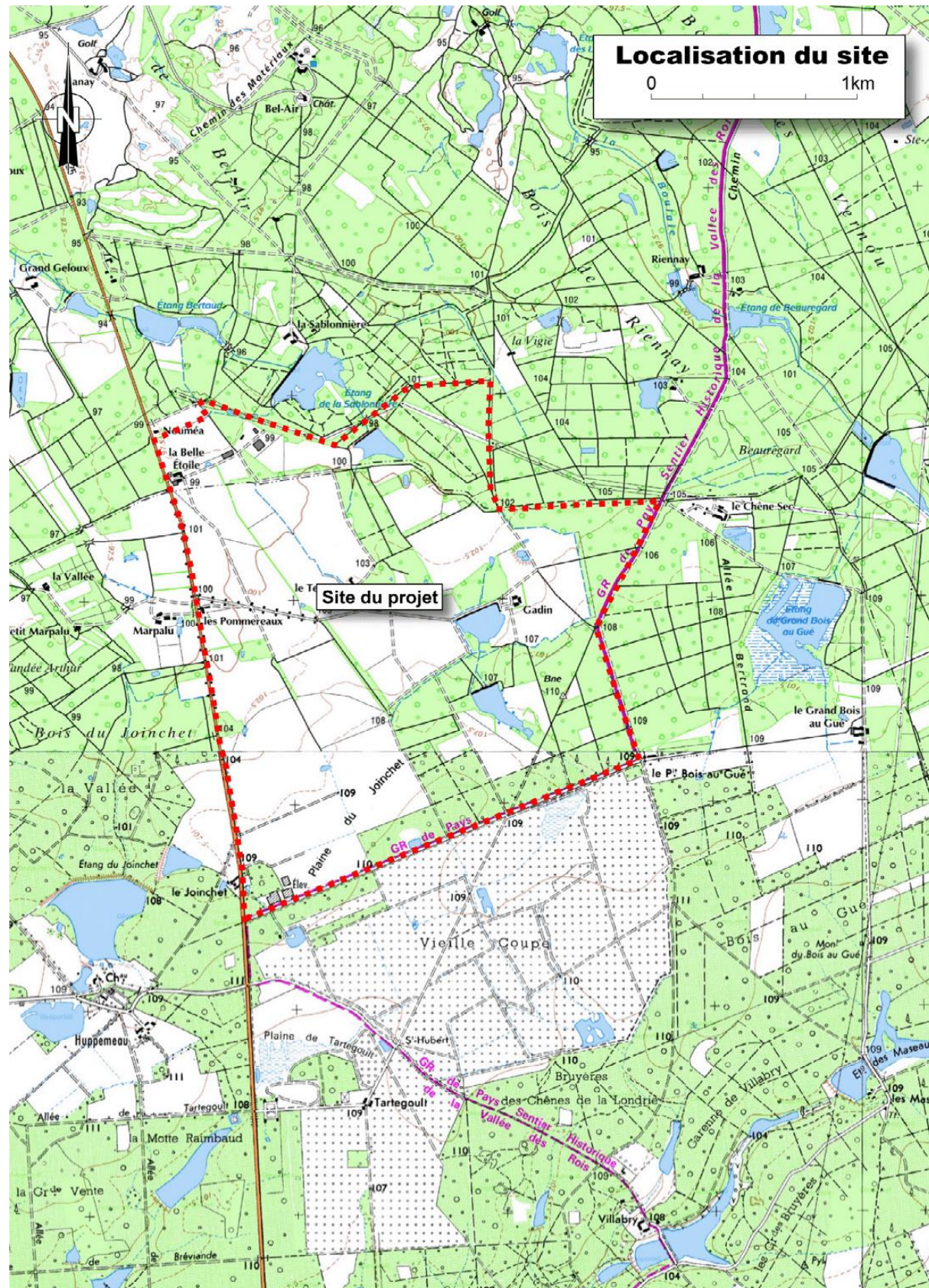


Carte 3 : Localisation du projet - Échelle communale



Carte 4 : Localisation du site d'étude

(Source : Geoportail)



Carte 5 : Localisation du projet à l'échelle du projet

(Source : IGN Scan 25)



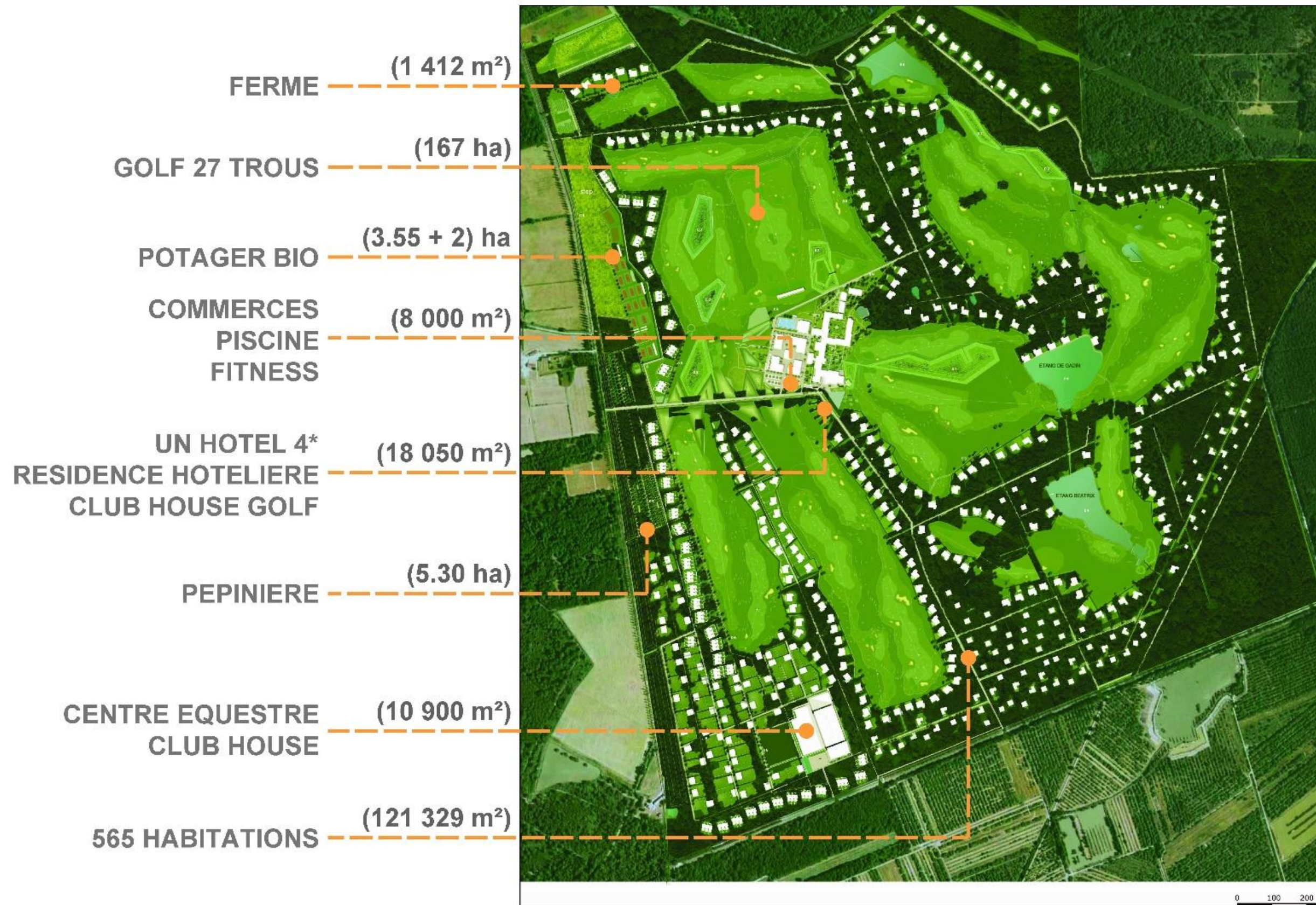
Photo 1 : Contexte paysager du projet sur le domaine des Pommereaux

(Source : ADEV Environnement)

2.2.4. IMPLANTATION RETENUE

Le projet, dont l'architecture est conçue par Jean-Michel Wilmotte (carte 6) comprend :

- un centre de vie destiné aux habitants et aux visiteurs d'une surface de 6 000 m², avec piscines et commerces,
- un ensemble de 566 habitations à Haute Qualité Environnementale représentant 126 973 m²,
- un golf 27 trous signé Nicklaus Design,
- un centre équestre de 60 boxes avec restaurant et clubhouse de 800 m²,
- une ferme bio de 3,5 ha,
- une pépinière s'étendant sur 5,5 ha,
- un complexe hôtelier 4 ou 5 étoiles avec spa, restaurant, espace séminaire d'une surface globale de 10 900 m².



Carte 6 : Localisation des différentes composantes du projet

3.1. LOCALISATION DES SITES NATURA 2000 AUTOUR DU PROJET

Le réseau Natura 2000 (N2000) est un réseau européen de sites riches du point de vue de la biodiversité. Les objectifs sont de préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen tout en permettant aux activités économiques locales de perdurer. Tous les pays européens ont désigné un certain nombre de sites destinés à faire partie de ce réseau qui doit donc former un ensemble cohérent à l'échelle de l'Europe.

Les sites du réseau Natura 2000 sont de deux types :

- **Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** issues de la directive européenne « Habitat, Faune, Flore » de 1992 (dite directive « Habitats »), destinées à protéger toutes les espèces à l'exception des oiseaux. Avant de devenir des ZSC, les sites sont d'abord proposés et inclus dans une liste de sites potentiels : les Sites d'Intérêts Communautaires (SIC). Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.
- **Les Zones de Protection Spéciale (ZPS)** issues de la directive européenne « Oiseaux » de 1979. Ces ZPS découlent bien souvent des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), une liste de sites provenant d'un inventaire effectué dans les années 80 sous l'égide de l'ONG Birdlife International. La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que Zones de Protection spéciales (ZPS).

Ces deux directives ont été transcrites en droit français (Figure 1) par l'ordonnance du 11 avril 2001.

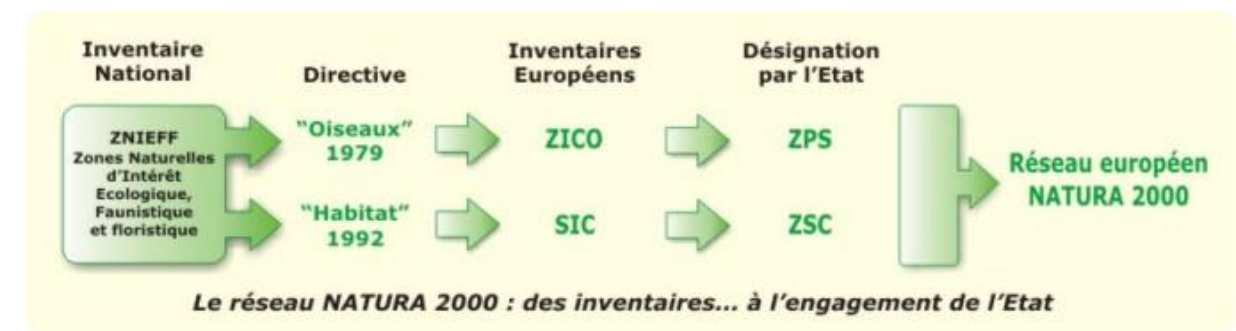


Figure 1: Mise en place du réseau NATURA 2000

(Source : DREAL Basse Normandie)

Pour permettre la mise en place d'une gestion durable des espaces naturels au sein du réseau Natura 2000, la France a opté pour une politique contractuelle (signature de contrats Natura 2000). L'adhésion des partenaires locaux et particulièrement des propriétaires et gestionnaires constitue en effet le meilleur gage de réussite à long terme du réseau.

Situation du projet par rapport aux sites Natura 2000 :

En considérant un rayon de 10 km autour de la ZIP du projet, 8 sites Natura 2000 ont été identifiés :

- La ZSC Sologne (FR2402001) située dans sous les emprises du projet.
- La ZSC Nord-ouest Sologne (FR2400556) située à 3,2 km au nord-est du site d'étude.
- La ZSC Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers (FR2400565) située à 2,8 km au nord-ouest du site d'étude.
- La ZSC Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire (FR2400528) située à 4,2 km au nord-ouest du site d'étude.
- La ZSC Domaine de Chambord (FR2400558) située à 8,3 km au sud-ouest du site d'étude.
- La ZPS Domaine de Chambord (FR2410024) située à 8,3 km au sud-ouest du site d'étude.
- La ZPS Vallée de la Loire du Loir-et-Cher (FR2410001) située à 2,8 km au nord-ouest du site d'étude.
- La ZPS Vallée de la Loire du Loiret (FR2410017) située à 4,8 km au nord-ouest du site d'étude.

La localisation de ces sites Natura 2000 par rapport au projet est présentée plus haut dans le dossier.

3.1.1. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNES

ZSC FR2402001 SOLOGNE

Cette ZSC fait 346184 ha. Vaste étendue forestière émaillée d'étangs, située en totalité sur les formations sédimentaires du Burdigalien.

Vulnérabilité : Le recul de l'agriculture, et surtout de l'élevage, pratiquement disparus dans certains secteurs, le boisement spontané ou volontaire des landes et des anciens terrains cultivés, contribuent à la fermeture du milieu, au recul très significatif des landes. La plupart des étangs, jadis entourés de prairies sont aujourd'hui situés en milieu forestier. Par absence d'entretien, certains sont envahis par les saules ou des roselières banales. Les tourbières et milieux tourbeux régressent par boisement ou modification du régime hydrique.

Qualité et importance : On peut distinguer plusieurs ensembles naturels de caractère différent :

- la Sologne des étangs ou Sologne centrale qui recèle plus de la moitié des étangs de la région. Les sols sont un peu moins acides que dans le reste du pays ;
- la Sologne sèche ou Sologne du Cher qui se caractérise par une plus grande proportion de landes sèches à Bruyère cendrée, Callune et Hélianthe faux alysson ;
- la Sologne maraîchère qui abrite encore une agriculture active et possède quelques grands étangs en milieu forestier ;
- la Sologne du Loiret, au nord, qui repose en partie sur des terrasses alluviales de la Loire issues du remaniement du soubassement burdigalien.

La Sologne est drainée essentiellement par la Grande et la Petite Sauldre, affluents du Cher. Certains sous bassins versants recèlent encore des milieux tourbeux (Rère, Croisne, Boutes...). Au nord, le Beuvron et le Cosson affluents de la Loire circulent essentiellement dans des espaces boisés.

Les habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'Annexe I de la directive « habitats, faune, flore » ayant justifiés la désignation de la ZSC, sont listés dans le Tableau 8 ci-dessous :

Tableau 8 : Liste des habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'Annexe I de la directive « habitat, faune, flore »

Code NATURA 2000	Intitulé de l'habitat
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i> (6 ha)
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>) (47 ha)
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> (40 ha)
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. (2 ha)
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (4 ha)
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> (10 ha)
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i> (37 ha)
4030	Landes sèches européennes (162 ha)
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires (1 ha)
6120	Pelouses calcaires de sables xériques * (5 ha)
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables) (26 ha)
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) * (11 ha)
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) (190 ha)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin (51 ha)
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) (420 ha)
7110	Tourbières hautes actives * (14 ha)
7140	Tourbières de transition et tremblantes (1 ha)
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i> (11 ha)
91D0	Tourbières boisées * (2 ha)
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) * (211 ha)
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>) (118 ha)
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> (11 ha)
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i> (120 ha)

*Habitats prioritaires

Les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire inscrites à l'Annexe II de la directive « habitats, faune, flore » ayant justifiés la désignation de la ZSC, sont listées dans le tableau 9 ci-dessous :

Tableau 9 : Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE

Code Espèce	Nom commun	Nom scientifique
Invertébrés		
1014	Vertigo étroit	<i>Vertigo angustior</i>
1032	Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i>
1037	Gomphe serpent	<i>Ophiogomphus cecilia</i>
1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>
1042	Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>
1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>
1046	Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>

Code Espèce	Nom commun	Nom scientifique
1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>
1065	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>
1074	Bombyx Evérie	<i>Eriogaster catax</i>
1083	Lucane	<i>Lucanus cervus</i>
1084	Pique-prune	<i>Osmoderma eremita</i>
1088	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>
1092	Écrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>
4035	Noctuelle des Peucédans	<i>Gortyna borelii lunata</i>
6199	Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>
Poissons		
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>
5315	Chabot	<i>Cottus perifretum</i>
5339	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>
Amphibiens		
1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>
Reptiles		
1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>
Mammifères		
1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>
1324	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>
1337	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>
Plantes		
1428	Fougère d'eau à quatre feuilles	<i>Marsilea quadrifolia</i>
1831	Alisma nageant	<i>Luronium natans</i>
1832	Alisma à feuilles de parnassie	<i>Caldesia parnassifolia</i>

ZSC FR2400556 NORD-OUEST SOLOGNE

Le site regroupe un ensemble d'habitats typiques de la Sologne du Nord et de l'Ouest. Il est situé pour moitié sur les terrasses de Loire et pour moitié sur des matériaux plus acides d'âge burdigalien. On observe :

- des boisements à Chêne tauzin dont les stations sont en limite Nord-Est de répartition ;
- des mares nombreuses pour partie oligotrophes, pour partie eutrophes, y compris des dépressions tourbeuses à Hottonie des marais (protégée sur le plan régional) ;
- divers types de landes sèches dont des formations à lichens sur sables secs ;
- des landes humides en particulier à Bruyère quaternée ;
- des boisements à Chêne pédonculé sur Molinie.

Qualité et importance :

La chênaie à Chêne tauzin, en limite Nord-Est de son aire de répartition, est imbriquée avec la chênaie pédonculée et des chênaies bétulaies sur Molinie. Elle est accompagnée de l'Asphodèle blanc, également en limite d'aire de répartition et de la Bruyère à balais. Dans les clairières, on note la présence du Nard raide, de l'Ajonc nain et de la Pédiculaire des bois.

Les landes sèches comportent en particulier des étendues à Cladonies avec le petit Réséda, la Jasione des montagnes, le Mibora.

Les étangs sur substrats sableux et argilo-sableux comportent des roselières et des zones exondées souvent vastes. Quelques mares abritent des stations abondantes de Pilulaire.

On note la présence d'espèces animales (insectes, amphibiens et chiroptères) inscrites à l'annexe II de la directive Habitats dont le Triton crêté. Les dépressions tourbeuses accueillent régulièrement l'Hottonie des marais et des Utriculaires.

Vulnérabilité :

Vulnérabilité faible pour les milieux forestiers et landicoles. Relativement bien préservées, les mares pourraient toutefois subir une évolution par la fermeture ligneuse des formations végétales.

La gestion cynégétique est par ailleurs favorable au maintien des landes rases. Par contre, la densité du Cerf et la pression de pâturage rend l'identification de certains habitats forestiers difficile.

La restauration des habitats à grands Tritons constituera l'un des enjeux du secteur. Elle nécessitera le contrôle des populations de Ragondins qui contribuent à la dégradation des mares. Un entretien des landes et en particulier de celles à petit Réséda et à Cladonies permettront d'éviter leur banalisation.

Les habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'Annexe I de la directive « habitats, faune, flore » ayant justifiés la désignation de la ZSC, sont listés dans le tableau 10 ci-dessous :

Tableau 10 : Liste des habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'Annexe I de la directive « habitat, faune, flore »

Code NATURA 2000	Intitulé de l'habitat
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>) (0,02 ha)
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> (0,01 ha)
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (15 ha)
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i> (1 ha)
4030	Landes sèches européennes (30 ha)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (2 ha)
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> (10 ha)
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i> (40 ha)

*Habitats prioritaires

Les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire inscrites à l'Annexe II de la directive « habitats, faune, flore » ayant justifiées la désignation de la ZSC, sont listées dans le tableau 11 ci-dessous :

Tableau 11 : Liste des espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'Annexe II de la directive « habitats, faune, flore »

Code Espèce	Nom commun	Nom scientifique
Invertébrés		
1074	Laineuse du Prunellier	<i>Eriogaster catax</i>
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>

Code Espèce	Nom commun	Nom scientifique
1084	Pique-prune	<i>Osmoderma eremita</i>
1088	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>
Amphibiens		
1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>
Mammifères		
1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1321	Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>
1324	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>
Plantes		
1831	Alisma nageant	<i>Luronium natans</i>

ZSC FR2400565 VALLEE DE MOSNES A TAVERS

Cette ZSC fait 2278 ha. Un des sites ligériens les plus remarquables par son originalité. Des milieux naturels incontournables tels que :

- les habitats d'eaux courantes et stagnantes accueillant de nombreux poissons et autres animaux de l'Annexe II (Castor) ;
- les pelouses et prairies de grèves et zones inondables ;
- les forêts alluviales.

Vulnérabilité : Réhabilitation des plans d'eau d'extraction à vocation de loisirs. Urbanisation de loisirs. Extension des espèces exotiques. Abandon du pâturage.

Qualité et importance : Zones émergées en période estivale colonisées par un cortège floristique d'herbacées riches en espèces thermophiles similaires à la flore des grands fleuves africains. Des formations sèches telles les pelouses sur sables, très riches en espèces, se développent sur les berges sableuses. Les prairies de fauche de la plaine alluviale remarquables en espèces, alternent avec les forêts alluviales résiduelles de bonne qualité.

Intérêt très fort pour toutes les classes d'animaux dont beaucoup sont protégés ou classés aux Annexes II et IV de la directive Habitats.

Les habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'Annexe I de la directive « habitats, faune, flore » ayant justifiés la désignation de la ZSC, sont listés dans le Tableau 12 ci-dessous :

Tableau 12 : Liste des habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'Annexe I de la directive « habitat, faune, flore »

Code NATURA 2000	Intitulé de l'habitat
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> (3,06 ha)
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> (1 308 ha)
6270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p. (7,2 ha)
6120	Pelouses calcaires de sables xériques * (0,6 ha)
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables) (4,36 ha)

6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin (9 ha)
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) * (347,4 ha)
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>) (313 ha)

*Habitats prioritaires

Les espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'Annexe II de la Directive « habitats, faune, flore » ayant justifiées la désignation de la ZSC, sont listées dans le Tableau 13 ci-dessous :

Tableau 13 : Liste des espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'Annexe II de la directive « habitats, faune, flore »

Code Espèce	Nom commun	Nom scientifique
Invertébrés		
1037	Gomphe serpentif	<i>Ophiogomphus cecilia</i>
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>
Poissons		
1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>
1102	Grande alose	<i>Alosa alosa</i>
1106	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>
1149	Loche de rivière	<i>Cobitis taenia</i>
5339	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>
Amphibiens		
1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>
Mammifères		
1337	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>

ZSC FR2400528 VALLEE DE LA LOIRE DE TAVERS A BELLEVILLE-SUR-LOIRE

Cette ZSC fait 7120 ha. Entre Berry et Puisaye, la Loire conserve encore de nombreux caractères de la Loire berrichonne (lit anastomosé, îles végétalisées).

Au-delà, la vallée de la Loire présente 4 grands traits caractéristiques :

- large val cultivé ;
- méandres associés à des étendues fréquemment inondées ;
- lit largement occupé par de vastes grèves de sable et de galets (rares îles boisées) ;
- ripisylve limitée à quelques rares secteurs.

Vulnérabilité : Extraction de granulats. Création de plans d'eau. Fermeture des pelouses. Urbanisation de loisirs. Abandon du pâturage. Intensification des cultures (vergers, serres...). Activités de loisirs. Extension des espèces exotiques.

Qualité et importance : Bon état de conservation des milieux. L'intérêt majeur du site repose sur les milieux et les espèces ligériens liés à la dynamique du fleuve. Ces milieux hébergent de nombreuses espèces de l'Annexe II. Vastes forêts alluviales résiduelles à bois dur parmi les plus belles et les plus représentatives de la Loire moyenne. Groupements végétaux automnaux remarquables des rives exondées (dont le *Nanocyperion* et le *Chenopodion rubri* avec 7 espèces de Chénopodes). Présence

de colonies nicheuses de Sternes naine et pierrregarin, de sites de pêche du Balbuzard pêcheur et du Héron bihoreau. Reproduction du Milan noir et du Martin pêcheur.

La courbe supérieure de la Loire d'Orléans à Sully joue un rôle très important pour la migration des oiseaux, limicoles en particulier.

Les habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'Annexe I de la directive « habitats, faune, flore » ayant justifiés la désignation de la ZSC, sont listés dans le Tableau 14 ci-dessous :

Tableau 14 : Liste des habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'Annexe I de la directive « habitat, faune, flore »

Code NATURA 2000	Intitulé de l'habitat
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> (20 ha)
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i> (1,77 ha)
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> (19 ha)
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> (309 ha)
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i> (20 ha)
6120	Pelouses calcaires de sables xériques * (36 ha)
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables) (27 ha)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin (8 ha)
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) * (970 ha)
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>) (10 ha)

*Habitats prioritaires

Les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire inscrites à l'Annexe II de la directive « habitats, faune, flore » ayant justifiées la désignation de la ZSC, sont listées dans le Tableau 15 ci-dessous :

Tableau 15 : Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE

Code Espèce	Nom commun	Nom scientifique
Invertébrés		
1037	Gomphe serpent	<i>Ophiogomphus cecilia</i>
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>
Poissons		
1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>
1102	Grande alose	<i>Alosa alosa</i>
1106	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>
1149	Loche de rivière	<i>Cobitis taenia</i>
5315	Chabot	<i>Cottus perifretum</i>
5339	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>
Amphibiens		

Code Espèce	Nom commun	Nom scientifique
1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>
Mammifères		
1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>
1324	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>
1337	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>
Plantes		
1428	Fougère d'eau à quatre feuilles	<i>Marsilea quadrifolia</i>

ZSC FR2400558 DOMAINE DE CHAMBORD

Le site de Chambord présente une mosaïque d'habitats de grande valeur patrimoniale, en particulier les habitats de landes et les zones humides.

Vulnérabilité : Vulnérabilité faible. Gestion par l'Office National des Forêts.

Qualité et importance : En termes d'habitats, les principaux enjeux du site résident dans la présence de :

- Plusieurs dizaines d'hectares de landes fraîches à Bruyère à balai, dont notamment un ensemble de 29 ha d'un seul tenant, unique en Sologne et abritant des espèces animales (Fauvette pitchou) ou végétales remarquables ;
- Une tourbière en excellent état de conservation et accompagnée d'autres habitats associés, de lande humide à Bruyère à quatre angles et de dépressions sur substrat tourbeux.

Le domaine abrite également nombre d'espèces végétales remarquables car protégées nationalement ou en région Centre :

- Liées aux zones humides, telles que *Damasonium alisma*, *Littorella uniflora*, *Pilularia globulifera*, *Pulicaria vulgaris*, *Gratiola officinalis* ;
- Liées aux zones tourbeuses, comme *Pinguicula lusitanica*, *Sparganium natans*, *Drosera rotundifolia* ;
- Liées aux végétations prairales hygrophiles, avec *Gladiolus illyricus*, *Gentiana pneumonanthe*.

Les habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'Annexe I de la directive « habitats, faune, flore » ayant justifiés la désignation de la ZSC, sont listées dans le Tableau 16 ci-dessous :

Tableau 16 : Liste des habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'Annexe I de la directive « habitat, faune, flore »

Code NATURA 2000	Intitulé de l'habitat
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> (20 ha)
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i> (1,77 ha)
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> (19 ha)
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>
4030	Landes sèches européennes

6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinia caerulea)
6120	Pelouses calcaires de sables xériques * (36 ha)
7110	Tourbières hautes actives
7140	Tourbières de transition et tremblantes
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) * (970 ha)

*Habitats prioritaires

Les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire inscrites à l'Annexe II de la directive « habitats, faune, flore » ayant justifiées la désignation de la ZSC, sont listées dans le Tableau 17 ci-dessous :

Tableau 17 : Espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitats faune flore 92/43/CEE

Code Espèce	Nom commun	Nom scientifique
Invertébrés		
1042	Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhina pectoralis</i>
1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>
Amphibiens		
1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>
Reptiles		
1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>
Mammifères		
1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>
1324	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>
1337	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>
Plantes		
1831	Alisma nageant	<i>Luronium natans</i>

ZPS FR2410024 DOMAINE DE CHAMBORD

Le site de Chambord présente une mosaïque d'habitats de grande valeur patrimoniale, en particulier les habitats de landes et les zones humides.

Vulnérabilité : Faible dans les conditions actuelles de gestion.

Qualité et importance : La mosaïque de milieux forestiers, semi-ouverts et ouverts, et de milieux plus ou moins humides du domaine de Chambord a pour conséquence une diversité avifaunistiques exceptionnelle. Le site accueille ainsi en période de reproduction la deuxième population de Balbuzards pêcheurs de France continentale (6 à 7 couples reproducteurs en 2013),

ainsi que deux autres espèces de rapaces emblématiques : le Circaète Jean-le-Blanc (3 couples) et l'Aigle botté (3 couples). Des espèces telles que les Pics cendré, mar et noir (milieux forestiers) et le Martin-pêcheur (zones humides), l'Engoulevent d'Europe, l'Alouette lulu et la Fauvette pitchou (milieux semi-ouverts) et la Pie-grièche écorcheur (milieux ouverts présentant des haies ou des buissons) se reproduisent également sur le site. Cette liste est complétée par de nombreuses autres espèces en passage migratoire.

Les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire inscrites à l'Annexe I de la directive « Oiseaux » ayant justifiées la désignation de la ZPS, sont listées dans le Tableau 18 ci-dessous :

Tableau 18 : Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/47/CE

Code Espèce	Nom commun	Nom scientifique
Oiseaux		
A021	Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>
A022	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>
A023	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
A027	Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>
A029	Ardea purpurea	<i>Héron porupre</i>
A030	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>
A031	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>
A068	Harle piette	<i>Mergus albellus</i>
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
A080	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
A082	Busard Saint-martin	<i>Circus cyaneus</i>
A092	Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>
A094	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
A098	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
A122	Râle des genêts	<i>Crex crex</i>
A1227	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>
A140	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>
A195	Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>
A196	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>
A222	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>
A224	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
A234	Pic cendré	<i>Pinus canus</i>
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
A238	Dendrocopos medius	<i>Pic mar</i>
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>

Code Espèce	Nom commun	Nom scientifique
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>

ZPS FR2410017 VALLEE DE LA LOIRE DU LOIRET

Entre Berry et Puisaye, la Loire conserve encore de nombreux caractères de la Loire berrichonne (lit anastomosé, îles végétalisées).

Au-delà, la vallée de la Loire présente 4 grands traits caractéristiques :

- Large val cultivé
- Méandres associés à des étendues fréquemment inondées
- Lit largement occupé par de vastes grèves de sable et de galets (rares les boisées)
- Ripisylve limitée à quelques rares secteurs

Qualité et importance :

Présence de colonies nicheuses de Sternes naine et pierregarin et de Mouette mélanocéphale.

Présence de sites de pêche du Balbuzard pêcheur.

Reproduction du Bihoreau gris, de l'Aigrette garzette, de la Bondrée apivore, du Milan noir, de l'Œdicnème criard, du Martin-pêcheur, du Pic noir, de la Pie-grièche écorcheur.

La courbe supérieure de la Loire d'Orléans à Sully joue un rôle très important pour la migration des oiseaux, limicoles en particulier.

Bon état de conservation des milieux. L'intérêt majeur du site repose sur les milieux et les espèces ligériennes liés à la dynamique du fleuve. Ces milieux hébergent de nombreuses espèces de l'Annexe II de la Directive Habitats. Vastes forêts alluviales résiduelles à bois dur parmi les plus belles et les plus représentatives de la Loire moyenne.

Vulnérabilité :

- Extraction de granulats.
- Création de plans d'eau.
- Fermeture des pelouses.
- Urbanisation de loisirs.
- Abandon du pâturage.
- Intensification des cultures (vergers, serres...).
- Activités de loisirs.
- Extension des espèces exotiques.

Les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire inscrites à l'Annexe I de la directive « Oiseaux » ayant justifiées la désignation de la ZPS, sont listées dans le Tableau 19 ci-dessous :

Tableau 19 : Liste des oiseaux visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

Code Espèce	Nom commun	Nom scientifique
A023	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>

Code Espèce	Nom commun	Nom scientifique
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
A027	Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>
A031	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>
A068	Harle piette	<i>Mergus albellus</i>
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
A094	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
A131	Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>
A132	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>
A133	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedecnemus</i>
A140	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>
A151	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>
A157	Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>
A166	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>
A176	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>
A195	Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>
A196	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>
A197	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
A272	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>

ZPS FR2410001 VALLEE DE LA LOIRE DU LOIR-ET-CHER

Ces milieux ligériens sont particulièrement intéressants : grèves de sable exondées à l'étiage, pelouses sur sable très riches en espèces végétales, eaux courantes et stagnantes, forêts alluviales résiduelles de bonne qualité, et prairies de fauche de la plaine alluviale.

Qualité et importance :

Présence de colonies nicheuses de Sternes naines (environ 125 couples) et pierregarin (environ 200 couples). Même si la majorité des effectifs niche sur le site de la Saulas à Blois, certaines colonies présentent la particularité de se déplacer d'année en année en raison du changement de physionomie des îlots (dynamique fluviale, végétalisation).

Reproduction également de l'Aigrette garzette, de l'œdicnème criard, du Martin-pêcheur, du Pic noir, de la Pie-grièche écorcheur et de la Mouette mélanocéphale (1ère reproduction en 2003). Site d'alimentation pour le noyau de population de Balbuzards pêcheurs se reproduisant dans le domaine de Chambord.

En période migratoire, le site présente aussi un intérêt, en particulier pour les limicoles et le Balbuzard pêcheur.

Vulnérabilité : NC

Les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire inscrites à l'Annexe I de la directive « Oiseaux » ayant justifiées la désignation de la ZPS, sont listées dans le Tableau 20 ci-dessous :

Tableau 20 : Liste des oiseaux visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

Code Espèce	Nom commun	Nom scientifique
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
A027	Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>
A030	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>
A031	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>
A068	Harle piette	<i>Mergus albellus</i>
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
A094	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
A132	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>
A133	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>
A140	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>
A151	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>
A166	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>
A176	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>
A195	Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>
A196	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>
A197	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>

3.2. EFFETS POTENTIELS DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000

3.2.1. PRESENTATION DES EFFETS

EFFETS POTENTIELS SUR LES HABITATS

Les effets négatifs du projet sur les habitats auront lieu essentiellement durant la phase des travaux :

- Destruction locale d'habitats au niveau de l'emprise des travaux ;
- Dégradation des habitats (piétinement, matières en suspension...)
- Risque d'introduction d'espèces envahissantes pendant la phase de réalisation des travaux ;
- Risque de pollution accidentelle pendant la phase de réalisation des travaux, notamment par déversement et ruissellement de produits hydrocarbonés.

EFFETS POTENTIELS SUR LES OISEAUX

Les effets négatifs du projet sur les populations d'oiseaux peuvent avoir lieu au cours de la phase travaux et de la phase exploitation du projet.

En phase travaux :

- Destruction locale d'individus pendant la réalisation des travaux ;
- Dérangement des espèces pendant la réalisation des travaux ;
- Destruction d'habitats d'espèces au niveau de l'emprise des travaux.

En phase exploitation :

- Dérangement des espèces pendant l'exploitation (présence humain et va-et-vient de véhicule) ;
- Fragmentation des habitats.

EFFETS POTENTIELS SUR LES CHIROPTERES

Les effets négatifs du projet sur les populations de chauve-souris peuvent avoir lieu au cours de la phase travaux et de la phase exploitation du projet.

En phase travaux :

- Destruction locale d'individus pendant la réalisation des travaux (si présence de gîte(s) à chiroptères) ;
- Dérangement des espèces pendant la réalisation des travaux ;
- Destruction d'habitats d'espèces au niveau de l'emprise des travaux.

En phase exploitation :

- Dérangement des espèces pendant l'exploitation (présence humain et va-et-vient de véhicule) ;
- Fragmentation des habitats.

EFFETS POTENTIELS SUR LES AUTRES GROUPES FAUNISTIQUES ET LA FLORE

Les effets négatifs du projet sur les autres groupes faunistiques (amphibiens, reptiles, mammifères terrestres, poissons, invertébrés) et la flore auront lieu principalement en phase travaux :

- Destruction locale d'individus au niveau de l'emprise des travaux ;
- Destruction d'habitats d'espèces au niveau de l'emprise des travaux ;

- Perturbation/dérangement des espèces pendant les travaux ;
- Risque de pollution accidentelle d'habitats d'espèces pendant les travaux.

En phase exploitation :

- Dérangement des espèces pendant l'exploitation (présence humain et va-et-vient de véhicule) ;
- Fragmentation des habitats.

3.2.2. EVALUATION DES EFFETS DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000

Le Tableau 21 présente les différents effets potentiels du projet sur les habitats et les espèces ayant contribué à la désignation des sites Natura 2000 situés à moins de 10 km de la ZIP (Carte 7). Par ailleurs, ce tableau précise l'existence ou non d'un lien écologique fonctionnel entre le site du projet et les sites Natura 2000, en considérant les habitats et/ou les espèces ayant contribué à la désignation des sites Natura 2000 et la localisation des sites vis-à-vis du projet.

Ainsi, 6 sites Natura 2000 sont situés dans un rayon de 10 km autour du projet.

3.3. CONCLUSION

Le Tableau 21 permet d'évaluer les incidences du projet sur les objectifs de conservation des différents sites Natura 2000.

Ainsi, le projet est susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 :

- ✓ ZSC FR2402001 Sologne

Ce site Natura 2000 fera donc l'objet d'une évaluation approfondie.

Compte tenu de l'absence de lien écologique entre le projet et les ZSC référencées, le projet de création d'un complexe touristique sur le domaine des Pommereaux, n'aura pas d'atteintes significatives sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation de :

- ✓ La ZSC « Nord-Ouest Sologne » ;
- ✓ LA ZSC « Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers » ;
- ✓ La ZSC « Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers » ;
- ✓ La ZSC « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire » ;
- ✓ La ZSC « Domaine de Chambord » ;
- ✓ La ZPS « Domaine de Chambord » ;
- ✓ La ZPS « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » ;
- ✓ La ZPS « Vallée de la Loire du Loiret ».

Tableau 21 : Effets potentiels du projet sur les sites Natura 2000

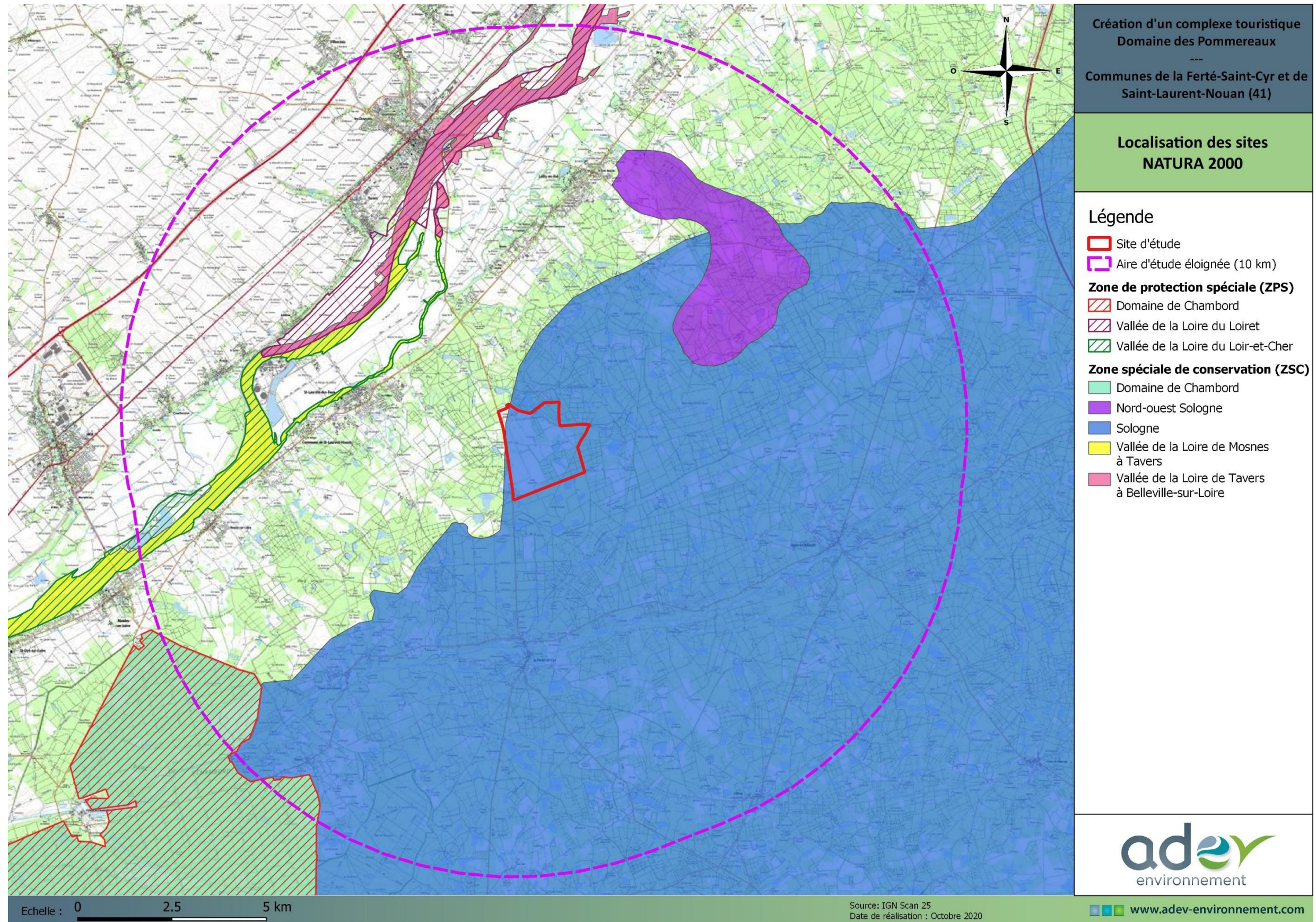
Nom du site N2000	Type	Habitats et espèces à l'origine de la désignation du site (source : FSD)	Habitats d'intérêt communautaire/Espèces présentes sur le site d'étude et le site Natura 2000	Distance au projet	Effets potentiels du projet	Lien écologique avec le site du projet et Remise en cause de la conservation des populations	Incidences du projet vis-à-vis des enjeux du site Natura 2000
Sologne	ZSC	<ul style="list-style-type: none"> 23 habitats 2330 / 3110 / 3130 / 3140 / 3150 / 3260 / 4010 / 4030 / 5130 / 6120 / 3210 / 6230 / 6410 / 6430 / 6510 / 7110 / 7140 / 7150 / 91D0 / 91E0 / 9120 / 9190 / 9230 31 espèces d'intérêt communautaire : 16 invertébrés, 3 poissons, 1 amphibien, 1 reptile, 7 mammifères dont Chiroptères et 3 plantes. <p>Ex :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Leucorrhine à gros thorax -Grand capricorne -Triton crêté -Petit rhinolophe -Grand rhinolophe ... 	<p><u>Habitats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -3110-1 -3150 -4030-8 -6410 <p><u>Espèces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Leucorrhine à gros thorax -Grand capricorne -Petit rhinolophe -Grand rhinolophe 	0 km	<p>Pour les habitats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitat d'intérêt communautaire - Dégradation d'habitat d'intérêt communautaire <p>Pour les espèces animales ou végétales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitats d'espèces au niveau de l'emprise des travaux ; - Destruction d'individus pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation d'exploitation (présence humaine, activité touristique de pleine nature) ; 	<p>Au regard de la superposition entre la ZSC en question et de la zone d'étude du projet, un lien écologique est indéniable, d'autant plus que le site d'étude possède les grandes caractéristiques de la ZSC en termes d'habitats (présence de boisements, de mares et d'étangs).</p>	Incidences possibles
Nord-ouest Sologne	ZSC	<ul style="list-style-type: none"> 8 habitats ; 3110 / 3130 / 3150 / 4010 / 4030 / 6430 / 9190 / 9230 10 espèces d'intérêt communautaire : 4 invertébrés, 1 amphibien, 4 mammifères (Chiroptères) et 1 plante : <p>Laineuse du Prunellier Lucane cerf-volant Pique-prune Grand capricorne Triton crêté Petit rhinolophe Grand rhinolophe Grand murin Alisma nageant</p>	<p><u>Habitats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -3110-1 -3150 -4030-8 <ul style="list-style-type: none"> -Lucane cerf-volant -Grand capricorne -Petit rhinolophe -Grand rhinolophe -Murin à oreilles échancrées -Grand murin 	3,2 km	<p>Pour les habitats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitat d'intérêt communautaire - Dégradation d'habitat d'intérêt communautaire <p>Pour les espèces animales ou végétales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitats d'espèces au niveau de l'emprise des travaux ; - Destruction d'individus pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation d'exploitation (présence humaine, activité touristique de pleine nature) ; 	<p>La zone d'étude du projet n'est pas superposée avec la ZSC en question, ainsi les habitats d'intérêt communautaire présents sur la zone d'étude ne sont pas reliés à ceux présents sur le site Natura 2000. Les effets potentiels du projet n'auront aucune incidence sur ceux ayant permis la désignation de la ZSC Nord-ouest Sologne. De plus, les habitats d'intérêt communautaire relevés sur le site des Pommereaux, liés aux berges des plans d'eau (3110 et 3150), ou aux landes de bruyère à balais (4030) sont évités par le projet.</p> <p>La zone d'étude du projet n'interfère avec aucun cours d'eau situé en amont ou dans le bassin versant de la ZSC. Ainsi, pour les habitats et les espèces inféodées aux milieux aquatiques, il n'existe pas de lien écologique fonctionnel entre la zone d'étude et cette ZSC.</p> <p>En ce qui concerne les espèces d'invertébrés, compte tenu de la distance entre la zone d'étude du projet et la ZSC, aucun lien écologique ne peut être supposé.</p> <p>Vis-à-vis des amphibiens, le Triton crêté, identifié dans le site Natura 2000 n'a pas été inventorié sur le site d'étude.</p> <p>En ce qui concerne les chiroptères, les espèces identifiées sur les deux secteurs (zone d'étude et site Natura 2000 en question) sont présentes majoritairement en chasse et transit. Le projet de création du complexe touristique du Domaine des Pommereaux n'est pas de nature à induire une incidence</p>	Incidences nulles

Nom du site N2000	Type	Habitats et espèces à l'origine de la désignation du site (source : FSD)	Habitats d'intérêt communautaire/Espèces présentes sur le site d'étude et le site Natura 2000	Distance au projet	Effets potentiels du projet	Lien écologique avec le site du projet et Remise en cause de la conservation des populations	Incidences du projet vis-à-vis des enjeux du site Natura 2000
						<p>pouvant remettre en cause les populations de chiroptères ayant permis la désignation de la ZSC Nord-ouest Sologne.</p> <p>Concernant les gîtes à chiroptères, le projet n'impact pas de milieux de reproduction, d'hibernation ou de transit, des espèces ayant permis la désignation du site Natura 2000.</p> <p>Concernant l'Alisma nageant, l'espèce n'est pas présente au sein de la zone d'étude, ainsi aucune incidence sur les populations ne peut être mis en évidence.</p>	
Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers	ZSC	<ul style="list-style-type: none"> 8 habitats ; 3130 / 3260 / 6270 / 6120 / 6210 10 espèces d'intérêt communautaire dont 2 invertébrés, 6 poissons, 1 amphibiens, 1 mammifères <p>-Gomphe serpentin -Lucane cerf-volant -Lamproie marine -Lamproie de Planer -Grande alose -Saumon atlantique -Loche de rivière -Bouvière -Triton crêté -Castor d'Europe</p>	<p><u>Habitats :</u> Aucun habitat</p> <p><u>Espèces :</u> -Lucane cerf-volant</p>	2,8 km	<p>Pour les habitats : Absence d'effet potentiel</p> <p>Pour les espèces animales ou végétales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitats d'espèces au niveau de l'emprise des travaux ; - Destruction d'individus pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation d'exploitation (présence humaine, activité touristique de pleine nature) ; 	<p>Le site Natura 2000 est localisé sur la Vallée de la Loire exclusivement, milieux particuliers et différents de ceux présents sur la zone d'étude du projet. Les espèces ayant permis la désignation du site Natura 2000, sont inféodées à la Loire (Poissons, invertébrés, Castor).</p> <p>Aucune espèce ayant permis la désignation de la ZSC Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers, n'est présente sur le site d'étude, hormis le Lucane cerf-volant.</p> <p>Le Lucane cerf-volant est une espèce à mobilité réduite en moyenne 800 m pour les mâles et 260 m pour les femelles. Les populations présentes sur le site d'étude ne présentent pas de lien écologique entre celle ayant permis la désignation de la ZSC Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers.</p> <p>Les incidences du projet sur le site Natura 2000 ZSC Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers peuvent être considérées comme nulles.</p>	Incidences nulles
Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire	ZSC	<ul style="list-style-type: none"> 10 habitats ; 3130 / 3140 / 3150 / 3260 / 3270 / 6120 / 6210 / 6430 / 91E0 / 91F0 19 espèces d'intérêt communautaire dont 2 invertébrés, 7 poissons, 1 amphibiens, 8 mammifères dont 6 chiroptères, 1 plante dont : <p>-Gomphe serpentin -Grand alose -Chabot -Triton crêté -Petit rhinolophe -Fougère d'eau à quatre feuilles</p>	<p><u>Habitats :</u> -3150</p> <p><u>Espèces :</u> -Lucane cerf-volant -Petit rhinolophe -Grand rhinolophe -Barbastelle d'Europe -Murin à oreilles échancrées -Murin de Bechstein -Grand murin</p>	4,2 km	<p>Pour les habitats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitat d'intérêt communautaire - Dégradation d'habitat d'intérêt communautaire <p>Pour les espèces animales ou végétales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitats d'espèces au niveau de l'emprise des travaux ; - Destruction d'individus pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation d'exploitation (présence humaine, activité touristique de pleine nature) ; 	<p>La zone d'étude du projet n'est pas superposée avec la ZSC en question, ainsi les habitats d'intérêt communautaire présents sur la zone d'étude ne sont pas reliés à ceux présents sur le site Natura 2000. Les effets potentiels du projet n'auront aucune incidence sur ceux ayant permis la désignation de la ZSC Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire. De plus, les habitats d'intérêt communautaire relevés sur le site des Pommereaux, liés aux berges des plans d'eau (3150) sont évités par le projet.</p> <p>La zone d'étude du projet n'interfère avec aucun cours d'eau situé en amont ou dans le bassin versant de la ZSC. Ainsi, pour les habitats et les espèces inféodées aux milieux aquatiques, il n'existe pas de lien écologique fonctionnel entre la zone d'étude et cette ZSC.</p> <p>Aucune espèce d'invertébré ayant permis la désignation de la ZSC, n'est présente sur le site d'étude, hormis le Lucane cerf-volant.</p> <p>Le Lucane cerf-volant est une espèce à mobilité réduite en moyenne 800 m pour les mâles et 260 m pour les femelles. Les populations présentes sur le site d'étude ne présentent pas de</p>	Incidences nulles

Nom du site N2000	Type	Habitats et espèces à l'origine de la désignation du site (source : FSD)	Habitats d'intérêt communautaire/Espèces présentes sur le site d'étude et le site Natura 2000	Distance au projet	Effets potentiels du projet	Lien écologique avec le site du projet et Remise en cause de la conservation des populations	Incidences du projet vis-à-vis des enjeux du site Natura 2000
						<p>lien écologique entre celle ayant permis la désignation de la ZSC Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers.</p> <p>Vis-à-vis des amphibiens, le Triton crêté, identifiée dans le site Natura 2000 n'a pas été inventorié sur le site d'étude.</p> <p>En ce qui concerne les chiroptères, les espèces identifiées sur les deux secteurs (zone d'étude et site Natura 2000 en question) sont présentes majoritairement en chasse et transit. Le projet de création du complexe touristique du Domaine des Pommereaux n'est pas de nature à induire une incidence négative pouvant remettre en cause les populations de chiroptères ayant permis la désignation de la ZSC Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire.</p> <p>Concernant les gîtes à chiroptères, le projet impact des arbres à cavité potentiellement utilisé comme milieux de reproduction, d'hibernation ou de transit pour la Barbastelle d'Europe, présente sur le site d'étude et ayant permis la désignation du site Natura 2000. Toutefois, seulement 2 arbres sur les 217 présents au sein de l'emprise projet, sont impactés. L'incidence émanant de la perte en habitats est considéré comme négligeable.</p> <p>Les autres mammifères terrestres comme la Loutre ou le Castor sont inféodés à la présence de la Loire et leurs affluents, l'incidence pour ces espèces est négligeable.</p> <p>Concernant la Fougère d'eau à quatre feuilles, l'espèce n'est pas présente au sein de la zone d'étude, ainsi aucune incidence sur les populations ne peut être mis en évidence.</p> <p>Les incidences du projet sur le site Natura 2000 ZSC Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire., peuvent être considérées comme nulles.</p>	
Domaine de Chambord	ZSC	<ul style="list-style-type: none"> 14 habitats 2330 / 3110 / 3130 / 3140 / 3150 / 4010 / 4030 / 6230 / 6410 / 6120 / 7110 / 7140 / 7150 / 91E0 13 espèces d'intérêt communautaire dont 1 plante : l'Alisma nageant. Leucorrhine à gros thorax Agrion de mercure Lucane cerf-volant Cistude d'Europe Chiroptères ... 	<p><u>Habitats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -3110-1 -3150 -4030-8 -6410 <p><u>Espèces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Leucorrhine à gros thorax -Lucane cerf-volant -Petit rhinolophe -Grand rhinolophe 	8,3 km	<p>Pour les habitats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitat communautaire - Dégradation d'habitat communautaire <p>Pour les espèces animales ou végétales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitats d'espèces au niveau de l'emprise des travaux ; - Destruction d'individus pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation d'exploitation (présence humaine, activité touristique de pleine nature) ; 	<p>La zone d'étude du projet n'est pas superposée avec la ZSC en question, ainsi les habitats d'intérêt communautaire présents sur la zone d'étude ne sont pas reliés à ceux présents sur le site Natura 2000. Les effets potentiels du projet n'auront aucune incidence sur ceux ayant permis la désignation de la ZSC Domaine de Chambord. De plus, les habitats d'intérêt communautaire relevés sur le site des Pommereaux, liés aux berges des plans d'eau (3110 et 3150), ou aux landes de bruyère à balais (4030) sont évités à 98% par le projet, l'effet est non significatif et l'incidence nulle. L'habitat 6410 est évité à environ 98%. L'effet est non significatif, et l'incidence nulle</p> <p>Le Site Natura 2000 est composé d'habitats spécifiques comme des tourbières qui accueillent une population de Leucorrhine à gros thorax. Le site est situé à plus de 7 kilomètres. La bibliographie révèle que des sites éloignés par moins de 7 kilomètres peuvent être considérés comme proches, alors que</p>	Incidences nulles

Nom du site N2000	Type	Habitats et espèces à l'origine de la désignation du site (source : FSD)	Habitats d'intérêt communautaire/Espèces présentes sur le site d'étude et le site Natura 2000	Distance au projet	Effets potentiels du projet	Lien écologique avec le site du projet et Remise en cause de la conservation des populations	Incidences du projet vis-à-vis des enjeux du site Natura 2000
			<ul style="list-style-type: none"> -Barbastelle d'Europe -Murin à oreilles échancrées -Murin de Bechstein -Grand murin 			<p>des sites éloignés de 50 kilomètres sont considérés comme isolés (Keller et al., 2010). Ainsi, le site étant situé à plus de 8 km, il est fort probable que les populations ne soient pas en connexion. Le site d'étude apparaît certainement comme une zone de colonisation.</p> <p>Le Triton crêté est une espèce peu mobile avec une distance de dispersion moyen d'environ 1 km. Les populations connus sur le site d'étude n'ont pas de lien écologique avec celle ayant permis la désignation de la ZSC</p> <p>Concernant les chiroptères, ces espèces sont plus mobiles et parcourt plusieurs dizaines de kilomètres pour chasser ou rallier leurs gîtes. Toutefois, au regard du contexte paysager et à la nature du projet, les populations de chiroptères ne semblent pas liées. Le projet ne sera pas de nature à remettre en cause la conservation des populations de chiroptères ayant permis la désignation de la ZSC.</p>	
Domaine de Chambord	ZPS	<ul style="list-style-type: none"> • 0 habitats • 34 oiseaux d'intérêt communautaire dont : • Pic cendré • Alouette lulu • Aigle Botté • Blongios nain • Cigogne noire • Râle des genêts • Sterne naine • ... 	<ul style="list-style-type: none"> -Aigrette garzette -Alouette lulu -Grande aigrette -Bondrée apivore -Milan noir -Busard Saint-Martin -Pic cendrée -Pic noir -Pic mar -Pie-grièche écorcheur 	8,3 km	<p>Pour les espèces animales ou végétales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitats d'espèces au niveau de l'emprise des travaux ; - Destruction d'individus pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation d'exploitation (présence humaine, activité touristique de pleine nature) ; 	<p>De nombreuses espèces comme l'Aigrette garzette, la Grande aigrette, le Milan noir et le Busard Saint-Martin sont des espèces non nicheuses sur la zone d'étude. Le projet n'aura aucune incidence sur la conservation de ces espèces. Concernant, les pics, les territoires de ces espèces sont relativement restreints, les populations présentes sur le site d'étude, ne sont pas liées à celles présentes sur la ZSC. De même pour la Pie-grièche écorcheur.</p> <p>La Bondrée apivore et l'Alouette lulu est présente en nidification sur la zone d'étude, compte tenu du contexte paysager très favorables aux deux espèces, il apparaît que le projet ne sera pas de nature à remettre en cause la conservation des populations ayant permis la désignation de la ZPS</p>	Incidences nulles
Vallée de la Loire du Loir-et-Cher	ZPS	<ul style="list-style-type: none"> • 0 habitats ; • 26 oiseaux d'intérêt communautaire dont : -Aigrette garzette -Grande aigrette -Bondrée apivore -Milan noir -Busard Saint-Martin -Mouette mélanocéphale -Pic noir -Alouette lulu -Pie-grièche écorcheur 	<ul style="list-style-type: none"> -Aigrette garzette -Grande aigrette -Bondrée apivore -Milan noir -Busard Saint-Martin -Mouette mélanocéphale -Pic noir -Alouette lulu -Pie-grièche écorcheur 	2,8 km	<p>Pour les espèces animales ou végétales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitats d'espèces au niveau de l'emprise des travaux ; - Destruction d'individus pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation d'exploitation (présence humaine, activité touristique de pleine nature) ; 	<p>Le site Natura 2000 est localisé sur la Vallée de la Loire exclusivement, milieux particuliers et différents de ceux présents sur la zone d'étude du projet. Les espèces ayant permis la désignation du site Natura 2000, sont inféodées à la Loire et sa vallée.</p> <p>Les populations fréquentant la ZPS, peuvent au vu de la proximité fréquenté le site en alimentation, comme les Aigrettes les rapaces ou la Mouette mélanocéphale. Toutefois, ces espèces ne sont pas nicheuses sur le site d'étude, le projet ne sera pas de nature à remettre en cause la conservation des populations.</p>	Incidences nulles

Nom du site N2000	Type	Habitats et espèces à l'origine de la désignation du site (source : FSD)	Habitats d'intérêt communautaire/Espèces présentes sur le site d'étude et le site Natura 2000	Distance au projet	Effets potentiels du projet	Lien écologique avec le site du projet et Remise en cause de la conservation des populations	Incidences du projet vis-à-vis des enjeux du site Natura 2000
Vallée de la Loire du Loiret	ZPS	<ul style="list-style-type: none"> • 0 habitats ; • 20 oiseaux d'intérêt communautaire dont : <ul style="list-style-type: none"> -Aigrette garzette -Grande aigrette -Bondrée apivore -Milan noir -Busard Saint-Martin -Mouette mélanocéphale -Pic noir -Alouette lulu -Pie-grièche écorcheur 		4,8 km	<p>Pour les espèces animales ou végétales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'habitats d'espèces au niveau de l'emprise des travaux ; - Destruction d'individus pendant la phase de réalisation des travaux ; - Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation des travaux ; <p>Perturbation/dérangement des espèces pendant la phase de réalisation d'exploitation (présence humaine, activité touristique de pleine nature) ;</p>	<p>Le site Natura 2000 est localisé sur la Vallée de la Loire exclusivement, milieux particuliers et différents de ceux présents sur la zone d'étude du projet. Les espèces ayant permis la désignation du site Natura 2000, sont inféodées à la Loire et sa vallée.</p> <p>Les populations fréquentant la ZPS, peuvent au vu de la proximité fréquenté le site en alimentation, comme les aigrette les rapaces ou la Mouette mélanocéphale. Toutefois, ces espèces ne sont pas nicheuses sur le site d'étude, le projet ne sera pas de nature à remettre en cause la conservation des populations.</p>	Incidences nulles



Carte 7 : Localisation des sites Natura 2000 présents à proximité du projet
(Source : IGN Scan 25, ADEV Environnement)

4.1. PRESENTATION DU SITE

Cette ZSC fait 346184 ha. Vaste étendue forestière émaillée d'étangs, située en totalité sur les formations sédimentaires du Burdigalien.

Le document d'objectifs a été approuvé par le Comité de pilotage interdépartemental le 14 février 2007.

Vulnérabilité : Le recul de l'agriculture, et surtout de l'élevage, pratiquement disparus dans certains secteurs, le boisement spontané ou volontaire des landes et des anciens terrains cultivés, contribuent à la fermeture du milieu, au recul très significatif des landes. La plupart des étangs, jadis entourés de prairies sont aujourd'hui situés en milieu forestier. Par absence d'entretien, certains sont envahis par les saules ou des roselières banales. Les tourbières et milieux tourbeux régressent par boisement ou modification du régime hydrique.

Qualité et importance : On peut distinguer plusieurs ensembles naturels de caractère différent :

- la Sologne des étangs ou Sologne centrale qui recèle plus de la moitié des étangs de la région. Les sols sont un peu moins acides que dans le reste du pays ;
- la Sologne sèche ou Sologne du Cher qui se caractérise par une plus grande proportion de landes sèches à Bruyère cendrée, Callune et Héliantheme faux alysson ;
- la Sologne maraîchère qui abrite encore une agriculture active et possède quelques grands étangs en milieu forestier ;
- la Sologne du Loiret, au nord, qui repose en partie sur des terrasses alluviales de la Loire issues du remaniement du soubassement burdigalien.

La Sologne est drainée essentiellement par la Grande et la Petite Sauldre, affluents du Cher. Certains sous bassins versants recèlent encore des milieux tourbeux (Rère, Croisne, Boutes...). Au nord, le Beuvron et le Cosson affluents de la Loire circulent essentiellement dans des espaces boisés.

Les habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'Annexe I de la directive Habitats ayant justifié la désignation de la ZSC, sont listés dans le Tableau 22 ci-dessous :

Tableau 22 : Liste des habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'Annexe I de la directive « habitat, faune, flore »

Code NATURA 2000	Intitulé de l'habitat
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i> (6 ha)
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>) (47 ha)
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> (40 ha)
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. (2 ha)
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (4 ha)
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> (10 ha)
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i> (37 ha)
4030	Landes sèches européennes (162 ha)
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires (1 ha)
6120	Pelouses calcaires de sables xériques * (5 ha)
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables) (26 ha)

4. EVALUATION APPROFONDIE DU SITE NATURA 2000 ZSC FR2402001 « SOLOGNE »

Code NATURA 2000	Intitulé de l'habitat
6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) * (11 ha)
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) (190 ha)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (51 ha)
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) (420 ha)
7110	Tourbières hautes actives * (14 ha)
7140	Tourbières de transition et tremblantes (1 ha)
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion (11 ha)
91D0	Tourbières boisées * (2 ha)
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) * (211 ha)
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion) (118 ha)
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur (11 ha)
9230	Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica (120 ha)

*Habitats prioritaires

Les espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'Annexe II de la directive « habitats, faune, flore » ayant justifiées la désignation de la ZSC, sont listées dans le Tableau 23 ci-dessous :

Tableau 23 : Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE

Code Espèce	Nom commun	Nom scientifique
Invertébrés		
1014	Vertigo étroit	<i>Vertigo angustior</i>
1032	Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i>
1037	Gomphe serpent	<i>Ophiogomphus cecilia</i>
1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>
1042	Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>
1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>
1046	Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>
1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>
1065	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>
1074	Bombyx Evérie	<i>Eriogaster catax</i>
1083	Lucane	<i>Lucanus cervus</i>
1084	Pique-prune	<i>Osmoderma eremita</i>
1088	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>
1092	Écrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>
4035	Noctuelle des Peucédans	<i>Gortyna borelii lunata</i>
6199	Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>
Poissons		
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>
5315	Chabot	<i>Cottus perifretum</i>
5339	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>
Amphibiens		
1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>

Code Espèce	Nom commun	Nom scientifique
Reptiles		
1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>
Mammifères		
1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>
1321	Murin à oreilles échançrées	<i>Myotis emarginatus</i>
1324	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>
1337	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>
Plantes		
1428	Fougère d'eau à quatre feuilles	<i>Marsilea quadrifolia</i>
1831	Alisma nageant	<i>Luronium natans</i>
1832	Alisma à feuilles de parnassie	<i>Caldesia parnassifolia</i>

4.2. HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

4.2.1. ANALYSE DES IMPACTS SUR LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DES POMMEREUX

Le tableau 24 présente les habitats ayant permis la désignation du site Natura 2000 ZSC Sologne, ainsi que les habitats présents sur le site des Pommereaux, qualifiés d'intérêt communautaire par équivalence.

Tableau 24 : Correspondance des habitats d'intérêt communautaire de la ZSC Sologne et équivalence des habitats présents sur le site des Pommereaux

Code NATURA 2000	Intitulé de l'habitat (ZSC Sologne)	Présence de l'habitat sur le site des Pommereaux	Nom de l'habitats
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis (6 ha)	-	-
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae) (47 ha)	OUI	-Gazon amphibie vivace à <i>Eleocharis acicularis</i> -Gazon amphibie à Pilulaire
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea (40 ha)	-	-
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. (2 ha)	-	-
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (4 ha)	OUI	-Végétations flottantes de Potamot nageant -Autres végétations flottantes
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion (10 ha)	-	-

Code NATURA 2000	Intitulé de l'habitat (ZSC Sologne)	Présence de l'habitat sur le site des Pommereaux	Nom de l'habitats
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix (37 ha)	-	-
4030	Landes sèches européennes (162 ha)	OUI	-Landes fraîches à Bruyères à balais
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires (1 ha)	-	-
6120	Pelouses calcaires de sables xériques * (5 ha)	-	-
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) (26 ha)	OUI	-Pelouse xérique à Renoncule des marais
6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) * (11 ha)	-	-
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) (190 ha)	OUI	-Prairie humides oligotrophes, molinaies landicoles
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (51 ha)	-	-
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) (420 ha)	-	-
7110	Tourbières hautes actives * (14 ha)	-	-
7140	Tourbières de transition et tremblantes (1 ha)	-	-
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion (11 ha)	-	-
91D0	Tourbières boisées * (2 ha)	-	-
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) * (211 ha)	-	-
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion) (118 ha)	-	-
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur (11 ha)	-	-
9230	Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica (120 ha)	-	-

*Habitats prioritaires

L'impact sur les milieux aquatiques d'intérêt communautaire sont décrit sur le tableau 25 issu de l'étude d'impact :

Tableau 25 : Surfaces des habitats humides d'intérêt communautaire impactées par le projet

Code Corine Biotope	Habitat	Surface initiale m ²	Surface impactée m ²	Pourcentage impacté
22.312	Gazon amphibie vivace à <i>Eleocharis acicularis</i>	500-1000	0	0%
22.313	Gazon amphibie à Pilulaire (potentiel)	200-400	0	0%
22-4314	Végétations flottantes à Potamot nageant	400-600	0	0%
22.432	Autres végétations flottantes	500-1000	0	0%

Ainsi, l'ensemble des habitats de type humide d'intérêt communautaire et présents sur le site des Pommereaux sont épargnés par le projet. Le projet n'aura aucune incidence sur la conservation des habitats d'intérêts communautaires ayant permis la désignation de la ZSC Sologne.

L'impact sur les milieux de type prairie d'intérêt communautaire sont décrit sur le tableau 26 issu de l'étude d'impact :

Tableau 26 : Surface des habitats milieux ouverts de type prairie d'intérêt communautaire impactées par le projet

Code Corine Biotope	Habitat	Surface initiale m ²	Surface impactée m ²	Pourcentage impacté
37.312	Prairie humide oligotrophe / molinaie	11 112	180	1,62%

L'impact sur les Prairies humides oligotrophes / molinaies sur le site des Pommereaux est de l'ordre de 1,62 %, pour une surface de 180 m² contre 11 112 m² présent sur le site. L'impact est non significatif. Le projet n'aura pas d'incidence sur les habitats d'intérêt communautaire ayant permis la désignation de la ZSC Sologne. La perte de 1,62 % d'habitat d'intérêt communautaire lié au projet n'est pas en mesure de remettre en cause la bonne conservation des habitats ayant permis la désignation du site Natura 2000.

L'impact sur les milieux secs d'intérêt communautaire est décrit sur le tableau 27 issu de l'étude d'impact :

Tableau 27 : Surface des habitats milieux secs d'intérêt communautaire impactées par le projet

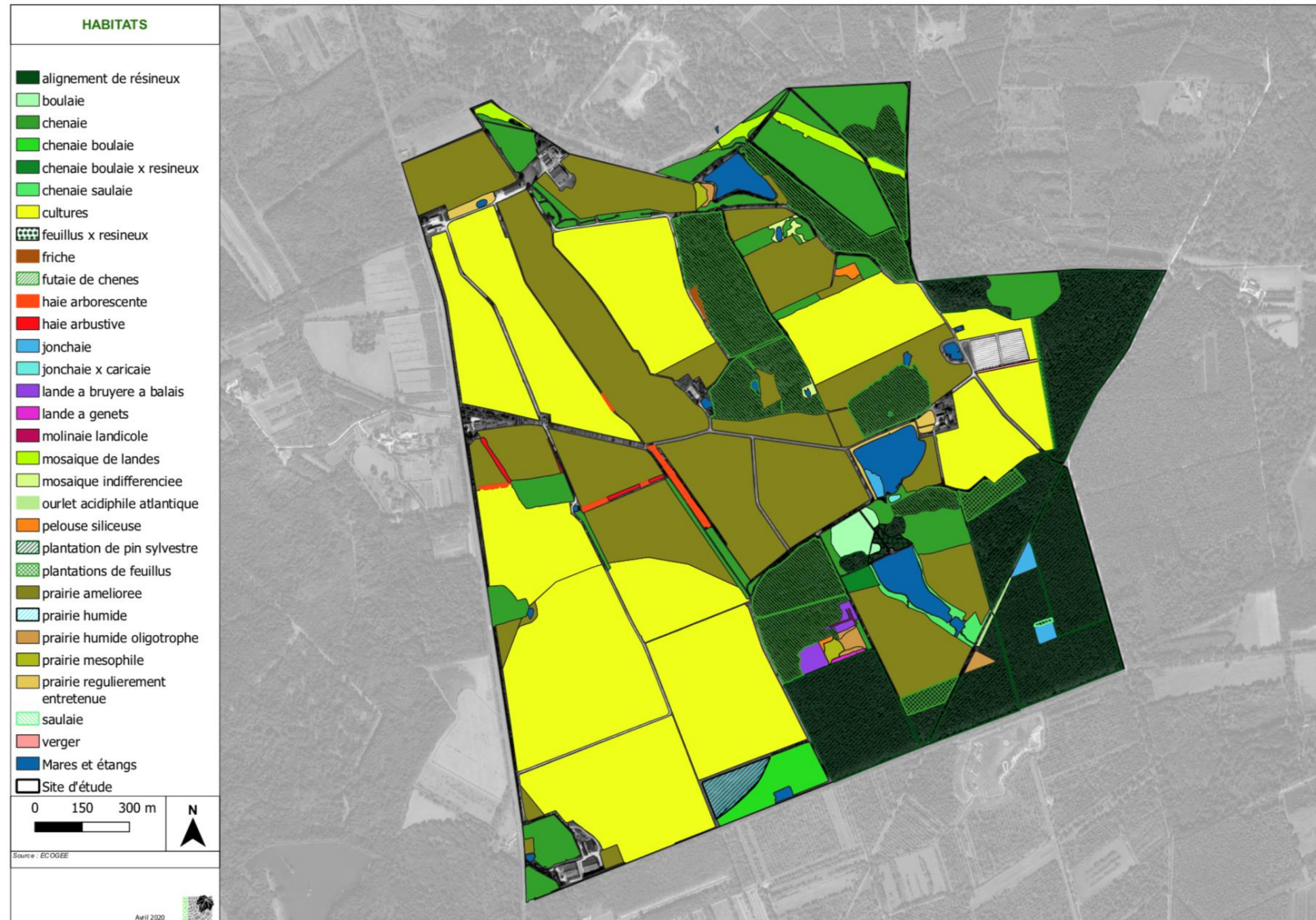
Code Corine Biotope	Habitat	Surface initiale m ²	Surface impactée m ²	Pourcentage impacté
31.2393	Landes fraîches à Bruyère à balais	10 400	195	1,875 %
34.342	Pelouse xérique à Renoncule des marais	500-1000	0	0%

L'impact sur les Landes fraîches à Bruyère à balais sur le site des Pommereaux est de l'ordre de 1,875 %, pour une surface de 195 m² contre 10 400 m² présent sur le site. L'impact est non significatif. Le projet n'aura pas d'incidence sur les habitats d'intérêt communautaire ayant permis la désignation de la ZSC Sologne. La perte de 1,875 % d'habitat d'intérêt communautaire lié au projet n'est pas en mesure de remettre en cause la bonne conservation des habitats d'intérêt communautaire ayant permis la désignation du site.

L'impact sur les pelouses xérique à Renoncule des marais est absent. En effet, de nombreuses mesures d'évitement (phase conception) ont été prises afin de conserver les habitats à Renoncule des marais et d'éviter tout impact que ce soit en phase chantier (évitement, mise en défens) ou exploitation (sanctuarisation).

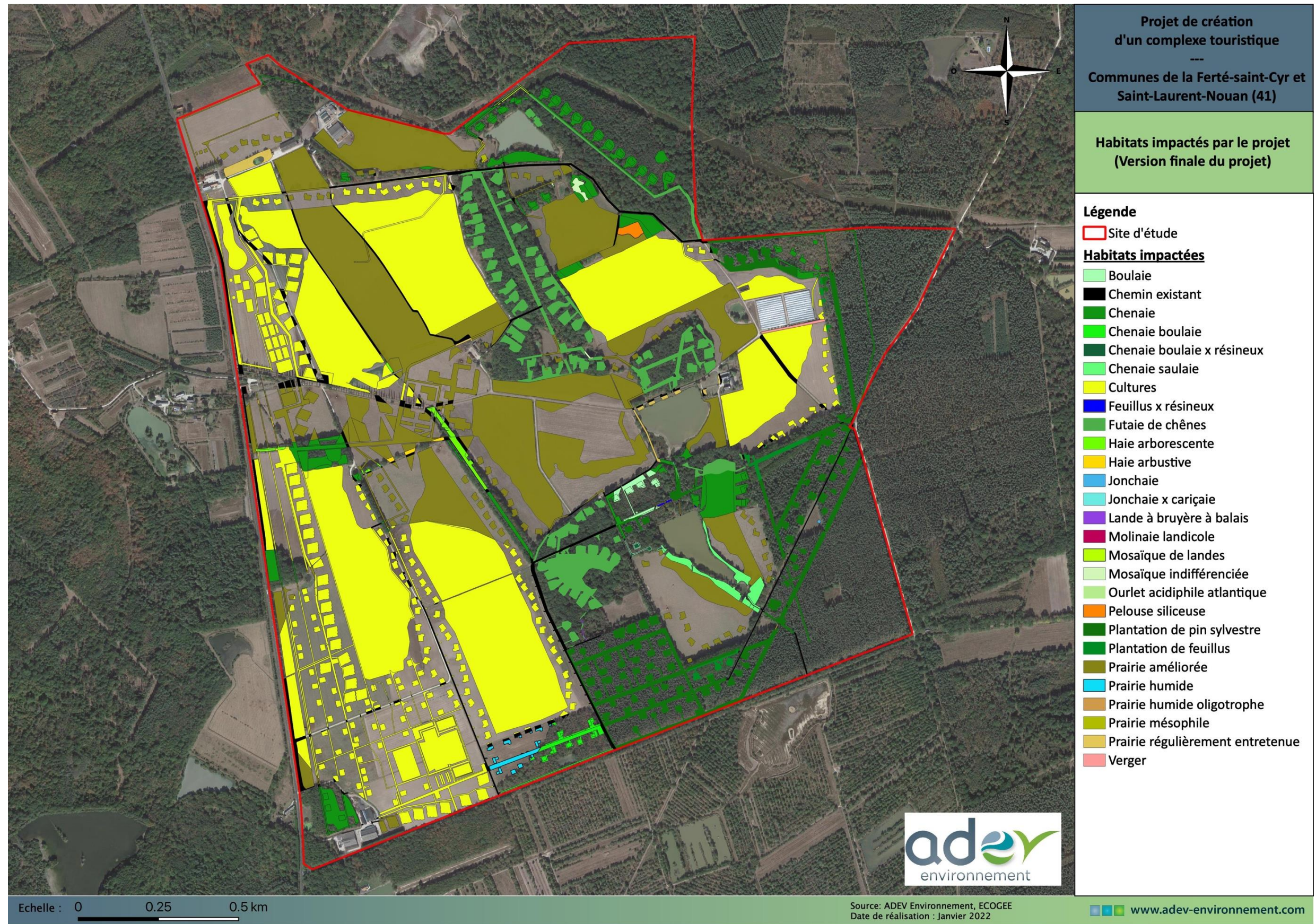
4.2.2. CONCLUSION

Le projet des Pommereaux n'aura aucune incidence significative sur les habitats d'intérêt communautaire ayant permis la détermination du site Natura 2000 ZSC Sologne (Carte 8 et Carte 9°).



Carte 8 : Carte de localisation des habitats sur le site des Pommereaux

(Source : ECOGEE)



Carte 9 : Localisation du projet sur les habitats du domaine des Pommereaux

(Source : ECOGEE /ADEV/WILMOTTE)

4.3. ESPECES SOUMIS A L'EVALUATION DES INCIDENCES

L'analyse des incidences correspond à l'évaluation des effets négatifs du projet sur l'état de conservation des espèces ayant contribué à la désignation d'un site Natura 2000 et susceptibles de subir une atteinte.

- ✓ Dans le cas d'une ZSC, sont pris en compte les espèces inscrits à l'annexe II de la directive « Habitat, faune, flore » ayant contribué à la désignation du site Natura 2000.

Ainsi, ne seront pas prises en compte :

- Les espèces dont la présence est avérée mais non significative sur le site Natura 2000 (dans le FSD : cotation D du champ « représentativité » ou « population relative ») ;
- Les espèces dont la présence est avérée et significative sur le site Natura 2000 (dans le FSD : cotation A, B ou C du champ « représentativité » ou « population relative ») mais absents ou peu potentiels au sein de la zone du projet, qui ne subiront donc aucune atteinte.

4.3.1. ESPECES AYANT CONTRIBUEES A LA DESIGNATION DU SITE NATURA 2000

Espèces inscrites à l'annexe II de la directive habitat, Faune Flore citées dans le FSD : Toutes les espèces listées dans le FSD de la ZSC sont présentées dans le Tableau 28 suivant. Seules les espèces ayant une population significative au sein du site Natura 2000 (espèces ayant la lettre A, B ou C dans la colonne « Population ») ont contribué à la désignation du site Natura 2000.

Tableau 28 : Espèces d'intérêt communautaire listées dans le FSD de la ZPS FR2410023 au 06/02/2020

Code N2000	Nom commun	Type de population	Evaluation de la population	Conservation	Isolement	Globale
Annexe II						
1014	Vertigo étroit	p	D	-	-	-
1032	Mulette épaisse	p	D	-	-	-
1037	Gomphe serpent	p	D	-	-	-
1041	Cordulie à corps fin	p	C	C	C	C
1042	Leucorrhine à gros thorax	p	C	C	C	C
1044	Agrion de Mercure	p	C	B	C	B
1046	Gomphe de Graslins	p	D	-	-	-
1060	Cuivré des marais	p	C	C	C	C
1065	Damier de la Succise	p	C	C	C	C
1074	Bombyx Evérie	p	C	B	C	B
1083	Lucane cerf-volant	p	C	A	C	A
1084	Pique-prune	p	D	-	-	-
1088	Grand capricorne	p	C	B	C	C
1092	Écrevisse à pieds blancs	p	D	-	-	-
4035	Noctuelle des Peucédans	p	D	-	-	-
6199	Écaille chinée	p	C	B	C	C

Code N2000	Nom commun	Type de population	Evaluation de la population	Conservation	Isolement	Globale
1096	Lamproie de Planer	p	C	C	C	C
5315	Chabot	p	C	B	C	B
5339	Bouvière	p	C	B	C	B
1166	Triton crêté	p	C	B	C	C
1220	Cistude d'Europe	p	C	C	B	C
1303	Petit rhinolophe	p	C	C	C	C
1304	Grand rhinolophe	p	C	C	C	C
1308	Barbastelle d'Europe	p	C	B	C	C
1321	Murin à oreilles échanquées	p	C	C	C	C
1324	Grand murin	r	C	B	C	C
1337	Castor d'Europe	p	C	A	C	A
1355	Loutre d'Europe	p	C	B	C	C
1428	Fougère d'eau à quatre feuilles	p	D	-	-	-
1831	Alisma nageant	p	B	A	C	A
1832	Alisma à feuilles de parnassie	p	D	-	-	-

Légende du tableau 28 :

- **Population** (taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport à la taille des populations présentes sur le territoire national) : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative ;
- **Conservation** (degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilités de restauration) : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite » ;
- **Isolement** (degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce) : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie ;
- **Evaluation globale** (évaluation globale de la valeur du site pour la conservation des espèces concernées) : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

Objectifs de conservation : L'objectif de développement durable en relation avec les habitats et les espèces d'intérêt européen conduit à dégager 13 objectifs principaux déclinés selon quatre rubriques générales :

- Lutter contre la fermeture des milieux ouverts
- Soutenir et restaurer le fonctionnement des étangs piscicoles et autres habitats des milieux humides
- Gérer le réseau hydrographique
- Entretien et préserver les milieux forestiers

4.3.2. ESPECES SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTEES PAR LE PROJET

Le Tableau 29 suivant liste les espèces ayant contribué à la désignation de la ZSC FR2402001, en spécifiant le statut de présence pour chacune d'entre eux/elles au niveau du site du projet d'après les inventaires réalisés par ECOGEE en 2020 dans le cadre de l'étude d'impact du projet de création du complexe touristique du Domaine des Pommereaux.

Tableau 29 : Espèces ayant contribué à la désignation de la ZSC FR2402001 et statut sur la zone du projet

Code N2000	Espèce	Représentativité ou population relative	Présence au sein de la ZIP et AEI	Lien fonctionnel entre la ZSC et la ZIP	Espèce susceptible d'être affecté(e) par le projet
1041	Cordulie à corps fin	C	-	-	Non
1042	Leucorrhine à gros thorax	C	+++	+	Oui
1044	Agrion de Mercure	C	-	-	Non
1060	Cuivré des marais	C	-	-	Non
1065	Damier de la Succise	C	-	-	Non
1074	Bombyx Evérie	C	-	-	Non
1083	Lucane cerf-volant	C	+++	+	Oui
1088	Grand capricorne	C	+++	+	Oui
6199	Écaille chinée	C	-	-	Non
1096	Lamproie de Planer	C	-	-	Non
5315	Chabot	C	-	-	Non
5339	Bouvière	C	-	-	Non
1166	Triton crêté	C	-	-	Non
1220	Cistude d'Europe	C	-	-	Non
1303	Petit rhinolophe	C	+++	+	Oui
1304	Grand rhinolophe	C	+++	+	Oui
1308	Barbastelle d'Europe	C	+++	+	Oui
1321	Murin à oreilles échancrées	C	+++	+	Oui
1324	Grand murin	C	+++	+	Oui
1337	Castor d'Europe	C	-	-	Non
1355	Loutre d'Europe	C	-	-	Non
1831	Alisma nageant	B	-	-	Non

Légende du tableau précédent :

- **Présence au sein de la ZIP :** (+++) = « Présence avérée lors de l'étude d'impact » ; (+) = « Absence lors de l'étude d'impact, mais présence potentielle » ; (-) = « Absence lors de l'étude d'impact, présence improbable ou exceptionnelle » ;
- **Lien fonctionnel :** (+++) = « lien fonctionnel fort » ; (++) = « lien fonctionnel modéré » ; (+) = « lien fonctionnel faible » ; (-) = « lien fonctionnel négligeable ».

4.4. ANALYSE DES ATTEINTES SUR LES ESPECES SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTEES

Plusieurs espèces sont susceptibles d'être affectées par le projet notamment 3 insectes et 5 espèces de chiroptères. L'analyse des atteintes de ces espèces, repose sur l'état de conservation et la localisation de ces dernières au sein de la ZSC Sologne, ainsi que la prise en compte des objectifs de conservation spécifique à chacune d'entre elle. Ces critères sont issus du document d'objectif (DOCOB) rédigé par IEA en Février 2007.

4.4.1. ESPECES ANIMALES

LUCANE CERF-VOLANT

Etat de conservation et localisation en Sologne :

Le Lucarne cerf-volant calque sa répartition sur celle des chênes à feuilles caduques. L'espèce se rencontre dans toute l'Europe jusqu'à la Caspienne et au Proche-Orient. Actuellement cette espèce n'est pas menacée en France. Cependant, elle semble en déclin au Nord de son aire de répartition, particulièrement aux Pays-Bas, au Danemark et en Suède. En région Centre, l'espèce est fréquente ; on note cependant de fortes variations interannuelles. En Sologne l'espèce est partout bien représentée, mais à densité variable. (Extrait du DOCOB Février 2007).

Objectif de conservation :

Cette espèce commune ne justifie pas en Sologne de mesures contractuelles ou conservatoires spécifiques (Extrait du DOCOB Février 2007).

Conclusion : le projet n'est pas en mesure de remettre en cause les objectifs de conservation de l'espèce.

GRAND CAPRICORNE

Etat de conservation et localisation en Sologne :

Cerambyx cerdo possède une aire de répartition s'étendant sur presque toute l'Europe, le Nord de l'Afrique et l'Asie Mineure. C'est une espèce principalement méridionale. Elle se raréfie au fur et à mesure que l'on remonte vers le Nord de la France et de l'Europe. L'espèce a nettement régressé en Europe au Nord de son aire de répartition. Ce recul semble lié à la disparition progressive des milieux forestiers surnaturels. En France, les populations semblent très localisées dans le Nord. Par contre, l'espèce est extrêmement commune dans le Sud. En région Centre elle semble absente de l'Eure-et-Loir. Dans les autres départements, les populations semblent localisées avec des effectifs généralement faibles. Un nombre important de trous d'envol a été observé dans différents secteurs de Sologne en 2005 (ROBOÛAM) sur des arbres âgés, parfois traités en têtards. Il est possible que cette espèce soit bien présente.

Objectif de conservation :

Prendre en compte contractuellement :

- lorsqu'il y a présence avérée,
- s'il ne s'agit pas d'un arbre isolé,
- si les sujets peuvent encore être entretenus.

Sinon, quand il existe alentour des arbres susceptibles d'un vieillissement favorable. Lorsque l'espèce se développe sur des arbres isolés, assurer le renouvellement des classes d'âge sur le site. Dans ces milieux, la taille des arbres en têtard favorise la ponte.

Le maintien de vieux chênes sénescents est bénéfique à un cortège de coléoptères saproxyliques souvent dépendants de ce saproxylique pionnier. Dans les massifs forestiers, mettre en place des îlots de vieillissement : identifier les arbres favorables au développement de *Cerambyx cerdo* ; certains de ces arbres pourront être maintenus sur pied jusqu'à leur dépérissement final. Actuellement, on ne dispose pas de données permettant d'indiquer un nombre d'arbres à l'hectare qui soit favorable au maintien de l'espèce. (Extrait du DOCOB Février 2007).

Conclusion :

Au sein du projet, 55 arbres montrant des signes de colonisation (trous d'émergence) ont été identifiés. La totalité de ces arbres sont évités, par la mise en place de mesure d'évitement forte. De plus, de nombreux arbres têtards ou sénescents seront conservés au sein du site. De même, un îlot de sénescence sera mis en place au sein d'une futaie existante afin de maintenir

des habitats favorables au Pics. Cette mesure permet également de répondre aux objectifs de conservation décrit dans le DOCOB.

Le projet n'est pas de nature à remettre en cause les objectifs de conservation établis dans le DOCOB vis-à-vis des populations de Grand capricorne, bien au contraire.

LEUCORRHINE A GROS THORAX

Etat de conservation et localisation en Sologne :

En France cette espèce se trouve en limite Ouest de son aire de répartition. Sa présence est très inégale selon les régions. À l'échelle du pays les populations ne semblent pas évoluer significativement. La Leucorrhine à gros thorax est essentiellement connue en région Centre dans les tourbières à Sphaignes ou les mares acides. Elle n'était voici quelques années connue que de l'Indre (Brenne) et du Sud-Ouest du Loir-et-Cher, en de rares localités où les effectifs ne dépassent jamais quelques dizaines d'individus. L'espèce a été signalée dans les années 80 dans le secteur de Gy-en-Sologne et Billy au Sud-Ouest de Sologne. Ces sites n'ont pas pu être visités en 2005. L'espèce a été recherchée activement dans les zones tourbeuses du Sud-Est de la région sans succès, ce qui ne signifie pas son absence totale. Plusieurs localités de la Sologne de l'Ouest ont disparu par curage et extraction de la tourbe dans des micro-dépressions tourbeuses qui se sont depuis banalisées. (Extrait du DOCOB Février 2007).

Objectif de conservation :

Espèce à prendre en compte en cas de présence avérée (à rechercher lors du diagnostic et de la cartographie des habitats) dans les secteurs où la contractualisation concerne un ensemble d'habitats favorables (eaux oligotrophes, secteurs tourbeux avec petites mares et fossés). (Extrait du DOCOB Février 2007).

Conclusion :

Sur le projet, un individu mâle a été inventorié. La mare sur laquelle l'espèce est identifiée fait l'objet d'une mesure d'évitement, la mare est ainsi préservée. Le projet prévoit également la création de 20 mares présentant des caractéristiques variées, permettant à terme d'augmenter le réseau de mares et par conséquent l'offre d'habitat pour cette espèce (favorise la colonisation et l'expansion de la population).

BARBASTELLE D'EUROPE

Etat de conservation et localisation en Sologne :

Cette espèce est en nette régression dans plusieurs pays européens depuis une cinquantaine d'années. Dans le Nord de la France, elle semble disparue de plusieurs départements. En région Centre, son statut reste mal connu. Sa présence est confirmée pour quelques sites en hibernation. Moins de trente colonies de reproduction, à faibles effectifs, sont recensées dans le Berry et l'Indre-et-Loire. L'espèce n'a pas été signalée en Sologne depuis 1989. (Extrait du DOCOB Février 2007).

Objectif de conservation :

Préserver des réseaux d'arbres âgés (parcelles, alignements de bord de chemin). (Extrait du DOCOB Février 2007).

Conclusion :

Les mesures de réduction des impacts sur les réseaux d'arbres gîtes (215 arbres évités sur les 217 inventoriés), permet de maintenir un dense réseau d'arbres à cavités, répondant aux objectifs de conservation établis dans le DOCOB, au même titre que la mise en place d'un îlot de sénescence.

PETIT RHINOLOPHE

Etat de conservation et localisation en Sologne :

En nette régression en Europe, cette espèce a disparu de plusieurs pays durant ces cinquante dernières années. Considérée comme éteinte dans l'extrême Nord de la France, la majorité de la population hibernante est observée dans le Sud. En région Centre, environ cinq cents animaux sont comptabilisés en hibernation. Les effectifs sont plus importants dans le Berry. Une cinquantaine de colonies de reproduction sont actuellement connues. Les effectifs semblent stables là où les milieux sont le moins dégradés. Un petit nombre de colonies est connu en Sologne. Hormis l'une d'entre elles relativement importante, elles sont de petite taille. Par ailleurs des individus isolés ou en petits groupes sont observés çà et là en été. La présence de colonies de reproduction n'est pas avérée en Sologne. (Extrait du DOCOB Février 2007).

Objectif de conservation :

Espèce à prendre en compte au titre des corridors écologiques (boisés en ce qui la concerne) [...]. Cette prise en compte concerne les rives de cours d'eau mais aussi de fonds de vallée où il est souhaitable de conserver une diversité de paysages (zones dégagées avec des prairies, rideaux et bouquets d'arbres, haies). (Extrait du DOCOB Février 2007).

Conclusion :

Aucun gîte avéré anthropique ou cavernicole n'a été identifié sur l'emprise du projet. Les corridors écologiques boisés tels que les lisières de haies et de boisements seront conservés. La mesure de création de 7 gîtes anthropiques sera favorable à cette espèce aussi bien en hiver (hibernation) qu'en été (mise-bas) notamment du fait de la création d'un espace souterrain et d'un espace comble.

Le projet ne sera pas de nature à remettre en cause les objectifs de conservation établis par le DOCOB.

GRAND RHINOLOPHE

Etat de conservation et localisation en Sologne :

Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale. Cette espèce est en constante régression en Europe. Plusieurs pays ont vu leurs populations pratiquement s'éteindre ces cinquante dernières années. Considérée comme disparue du Nord de la France, la majorité de la population hibernante est observée sur le bassin de la Loire et en Poitou. En région Centre, plus de 1 500 animaux sont comptabilisés. Les effectifs sont plus importants dans la moitié Sud de la région. Une quinzaine de colonies de reproduction sont actuellement connues. Les populations semblent stables depuis une dizaine d'années. Comme pour les autres chauves-souris d'intérêt européen, aucun gîte d'hivernage n'a été repéré en Sologne. Plusieurs colonies estivales sont connues mais ne paraissent pas très importantes. Elles sont situées dans des bourgs. Il semble que, dans certains cas, plusieurs maisons proches les unes des autres (greniers) soient occupées. (Extrait du DOCOB Février 2007).

Objectif de conservation :

Espèce à prendre en compte au titre des corridors écologiques et de la présence d'arbres creux utilisables comme refuge estival. Cette prise en compte concerne les rives de cours d'eau mais aussi de fonds de vallée où il est souhaitable de conserver une diversité de paysages (zones dégagées avec des prairies, rideaux et bouquets d'arbres, haies). (Extrait du DOCOB Février 2007).

Conclusion :

Comme pour le Petit rhinolophe, aucun gîte avéré anthropique ou cavernicole n'a été identifié sur l'emprise du projet. Les corridors écologiques boisés tels que les lisières de haies et de boisements seront conservés. La mesure de création de 7 gîtes anthropiques sera favorable à cette espèce aussi bien en hiver (hibernation) qu'en été (mise-bas) notamment du fait de la création d'un espace souterrain et d'un espace comble.

Le projet ne sera pas de nature à remettre en cause les objectifs de conservation établis par le DOCOB.

MURIN A OREILLES ECHANCREES

Etat de conservation et localisation en Sologne :

L'espèce est donnée comme rare sur l'essentiel de son aire européenne. La région Centre est un bastion pour l'accueil de cette espèce, notamment en hibernation. Avec près de 5 000 individus, elle représente la moitié de la population française connue. L'espèce se concentre sur une quarantaine de sites, surtout en Berry et dans le Val de Cher. Une quarantaine de sites de reproduction ont été recensés. Les comptages montrent une légère augmentation des effectifs, due à quelques colonies à forte natalité. Une petite dizaine de colonies de mise bas sont connues sur l'ensemble de la Sologne. En général elles ne regroupent qu'un petit nombre d'individus (combles, greniers ; maisons anciennes, châteaux, églises...). L'une d'entre elles toutefois reste assez importante. Aucune cavité d'hibernation n'est connue en Sologne. Les plus proches se situent dans la vallée du Cher d'où les animaux peuvent venir chasser. (Extrait du DOCOB Février 2007).

Objectif de conservation :

Espèce à prendre en compte au titre des corridors écologiques et de la présence d'arbres creux utilisables comme refuge estival. Cette prise en compte concerne les rives de cours d'eau mais aussi de fonds de vallée où il est souhaitable de conserver une diversité de paysages (zones dégagées avec des prairies, rideaux et bouquets d'arbres, haies). (Extrait du DOCOB Février 2007).

Conclusion :

Comme pour les deux espèces de Rhinolophes précédentes, aucun gîte avéré, anthropique ou cavernicole, n'a été identifié sur l'emprise du projet. Les corridors écologiques boisés tels que les lisières de haies et de boisements seront conservés. La mesure de création de 7 gîtes anthropiques sera favorable à cette espèce aussi bien en hiver (hibernation) qu'en été (mise-bas) notamment du fait de la création d'un espace souterrain et d'un espace comble.

Le projet ne sera pas de nature à remettre en cause les objectifs de conservation établis par le DOCOB.

GRAND MURIN

Etat de conservation et localisation en Sologne :

L'espèce semble encore bien présente dans le Sud de l'Europe, de la Péninsule ibérique à la Turquie. Elle est éteinte en Angleterre, au seuil de l'extinction aux Pays-Bas, en forte régression en Belgique. En France, elle semble présente sur l'ensemble du territoire. Le Grand Murin s'avère assez commun en région Centre, avec environ 4 000 individus en hibernation. Cette population se concentre toutefois essentiellement sur la moitié Sud de la région. Une trentaine de colonies de reproduction environ sont actuellement connues. Selon les comptages, les effectifs semblent très fluctuants. Comme pour les autres chauves-souris d'intérêt européen, aucun gîte d'hivernage n'a été repéré en Sologne. Des colonies de reproduction y sont connues, dans des combles et des greniers, dont au moins une importante dans le Sud du pays avec plusieurs centaines

d'individus. Les autres sont plus petites. L'espèce semble préférer le Sud de la Sologne, les populations étant probablement en relation avec les zones d'hivernage de la vallée du Cher. (Extrait du DOCOB Février 2007).

Objectif de conservation :

Espèce à prendre en compte au titre des corridors écologiques (boisés en ce qui concerne la Sologne) et de la présence d'arbres creux utilisables comme refuge estival. Cette prise en compte concerne les rives de cours d'eau mais aussi de fonds de vallée où il est souhaitable de conserver une diversité de paysages (Extrait du DOCOB Février 2007).

Conclusion :

Aucun gîte avéré anthropique ou cavernicole n'a été identifié sur l'emprise du projet. Les corridors écologiques boisés tels que les lisières de haies et de boisements seront conservés. La mesure de création de 7 gîtes anthropiques sera favorable à cette espèce aussi bien en hiver (hibernation) qu'en été (mise-bas) notamment du fait de la création d'un espace souterrain et d'un espace comble.

Le projet ne sera pas de nature à remettre en cause les objectifs de conservation établis par le DOCOB.

4.4.2. CONCLUSION

Le projet de création d'un complexe touristique : Domaine des Pommereaux, n'est pas en mesure d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation des espèces étudiées tels que : La Leucorrhine à gros thorax, le Lucane cerf-volant, le Grand capricorne, la Barbastelle d'Europe, le Petit rhinolophe, le Grand rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées et le Grand murin.

4.5. EFFETS CUMULES

4.5.1. RAPPEL REGLEMENTAIRE

La directive Habitats impose au porteur de projet d'intégrer dans son évaluation appropriée des incidences la notion d'effets cumulés avec d'autres projets. La retranscription en droit français de cette directive rappelle ce fait. Toutefois, selon cette même retranscription, le porteur de projet ne doit considérer dans cette notion d'effets cumulatifs que les projets dont il a la responsabilité.

4.5.2. EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PARCS EOLIENS PORTE PAR ENERCON PRESENTS DANS LA ZONE D'ETUDE

Aucun autre projet dont le porteur de projet à la responsabilité n'est présent à proximité. Ainsi, aucun effet cumulé ne peut être mis en valeur.

4.6. CONCLUSION ET RAISONS JUSTIFIANT LA REALISATION DU PROJET

Le projet du complexe touristique sur le Domaine des Pommereaux, ne génère pas d'atteinte significative aux objectifs de conservation des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifiées la désignation de la ZPS FR2402001 « Sologne ».

Il n'y a donc pas lieu de :

- ✓ Montrer l'absence de solutions alternatives de moindre incidence ;
- ✓ Prouver que le projet est d'intérêt général, et ce pour des raisons impératives ;
- ✓ Prévoir des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation supplémentaire.

5. BIBLIOGRAPHIE

- ACEMAV coll., DUGUET R., MELKI F., 2003. Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, Ed. Biotope, 480 p.
- ARTHUR L., LEMAIRE M., 2009. Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Coll. Parthénope, Ed. Biotope, 544p
- ATHENA NATURE, 2010 - État initial faune/ flore/ habitats – Les Bordes Golf International S.A., 98 p et atlas cartographique, 23 p.
- AULAGNIER S., HAFFNER P., MITCHELLE-JONES A.J., MOUTOU F., ZIMA J., CHEVALLIER J., NORWOOD J., VARELA SIMO J., 2013 - *Mammifères d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient*. Ed. Delachaux et Niestlé, 272 p.
- BAJON, février 2000. *Pilularia globulifera* L., 1753. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2006. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web. <http://www.mnhn.fr/cbnp>.
- BAJON, janvier 2000. *Gentiana pneumonanthe* L., 1753. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2006. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web. <http://www.mnhn.fr/cbnp>.
- BARATAUD M., 2012. - Écologie acoustique des Chiroptères d'Europe. Biotope éditions (Collection Inventaires et Biodiversités) ; Muséum national d'Histoire Naturelle, Paris, 344 p.
- BIOTOPE, 2014 – Schéma régional de cohérence écologique du Centre. Volume 2 - Composantes de la trame verte et bleue régionale. 105 p.
- BIOTOPE, 2014 – Schéma régional de cohérence écologique du Centre. Atlas cartographique au 1 / 100 000e. Toutes sous-trames confondues. 83 p.
- BISSARDON M., GUIBAL L. & RAMEAU J.C., 1997 - Corine biotopes - Version originale - Types d'habitats français. ENGREF, Nancy, 217 p.
- BLAMEY M., GREY-WILSON C., 1991. La Flore d'Europe Occidentale. Ed. Arthaud, 543 p.
- CDPNE LOIR-ET-CHER NATURE,PERCHE NATURE, SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT, 2017,Amphibiens et reptiles du Loir-et-Cher, répartition communale 2008-2015, 262 p.
- CAILLON A. & LAVOUÉ M., 2016 – Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine. Version 1.0 – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. 33 pages + annexes.
- CAUSSE G. PUJOL D., BESLIN O., BELLENFANT S. & PARADIS A.H. (2019) – Catalogue des végétations de la région Centre-Val de Loire, version mai 2019. Conservatoire botanique national du Bassin parisien / Muséum national d'Histoire naturelle, 43 p.
- CHINERY M., 2000. Insectes de France et d'Europe occidentale. Ed. Arthaud, 320 p.
- Comité Départemental de Protection de la Nature et de L'Environnement, Loir-et-Cher Nature, Perche Nature, Sologne Nature Environnement, 2017 – Amphibiens et reptiles du Loir-et-Cher. Répartition communale 2008-2015. CDPNE, Blois, 262 p.
- Conservatoire botanique national du Bassin parisien, 2016 – Catalogue de la flore vasculaire de la région Centre – Val de Loire.
- CORDIER J., DUPRE R. et VAHRAMEEV P., 2010 – Catalogue de la flore sauvage de la région Centre, Symbioses, 2010, n.s., p. 36-84
- DELFORGE P., 2007. Guide des Orchidées de France, de Suisse et du Benelux. Collection les guides du naturaliste, Ed.Delachaux et Niestlé, 288p.

- DESCHAMPS, Mai 2007. *Leucojum aestivum L., 1759*. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2006. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web. <http://www.mnhn.fr/cbnbp>.
- DESMOULINS F., CORDIER J., 2019 – Les plantes protégées de la région Centre-Val de Loire – Guide photographique et cartographique. MNHN/CBNBP. 112 p.
- DIJKSTRA K. D. B., LEWINGTON R., 2007. Guide des Libellules de France et d'Europe. Collection les guides du naturaliste, Ed. Delachaux et Niestlé, 320p
- DREAL Languedoc-Roussillon, 2013 - Proposition d'une méthode de hiérarchisation des enjeux régionaux de conservation des espèces protégées et patrimoniales, 8 p.
- DUBOIS P.J., LE MARECHAL P., OLIOSO P., YESOU P., 2001 - Inventaire des oiseaux de France, Ed. Nathan, 397 p.
- ECOGEE, janvier 2012 – Commune de la Ferté-Saint-Cyr – Domaine des Pommereaux – Révision du PLU de la Ferté-Saint-Cyr - Etude d'incidence au titre de Natura 2000, 64 p. et annexes
- FERNEZ T., LAFON P. et HENDOUX F. (coord.), 2015 – Guide des végétations remarquables de la région Île-de-France. CBNBP, DRIEE. Paris, 2 volumes : méthodologie : 68 p. + Manuel pratique : 224 p.
- FITTER R., FITTER A., FARRER A., 1991. Guide des graminées, carex, joncs et fougères. Collection Les guides du naturaliste, Ed. Delachaux et Niestlé, 256 p.
- FRANÇOIS R., PREY T., HAUGUEL J.-C., CATTEAU E., FARVAQUES C., DUHAMEL F., NICOLAZO C., MORA F., CORNIER T., VALET J.-M., 2012 – Guide des végétations des zones humides de Picardie. Centre régional de Phytosociologie agréé Conservatoire Botanique National de Bailleul ; 656 pages. Bailleul.
- GRAND D., BOUDOT J.P., 2006. Les Libellules de France, Belgique, Luxembourg. Collection Parthénope, Ed. Biotope, 480 p.
- IEA, CRPF, 2007 - Natura 2000. Directive « habitats ». Site d'importance communautaire Sologne. Site FR2402001. Document d'objectifs. Direction Régionale de l'Environnement Centre, 481 p.
- INPN-MNHN, date d'édition 06/02/2020 – Formulaire Standard de Données –FR2402001 – Sologne, 15p.
- INPN-MNHN, date d'édition 06/02/2020 – Formulaire Standard de Données –FR2400556 – Nord-ouest Sologne, 10p.
- INPN-MNHN, date d'édition 06/02/2020 – Formulaire Standard de Données –FR2400565 – Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers, 9p.
- INPN-MNHN, date d'édition 06/02/2020 – Formulaire Standard de Données –FR2400528 – Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire, 9p.
- INPN-MNHN, date d'édition 06/02/2020 – Formulaire Standard de Données –FR2400558 – Domaine de Chambord, 10p.
- INPN-MNHN, date d'édition 06/02/2020 – Formulaire Standard de Données –FR2410024 – Domaine de Chambord, 9p.
- INPN-MNHN, date d'édition 06/02/2020 – Formulaire Standard de Données –FR2410001 – Vallée de la Loire du Loir-et-Cher, 10p.
- INPN-MNHN, date d'édition 06/02/2020 – Formulaire Standard de Données –FR2410017 – Vallée de la Loire du Loiret, 11p.
- ISSA N. & MILLER Y. coord., 2015 – Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO / SEOF / MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1 408 p.
- LAFRANCHIS, T., 2000. Les Papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 448 p.
- LEGIFRANCE., 2007. Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Legifrance.gouv.fr, 4 p.
- LERAUT P., 2003. Le guide entomologique : plus de 5000 espèces européennes. Coll. Les guides du Naturaliste. Ed. Delachaux et Niestlé. 527 p.
- LOMBARD, novembre 2000. *Oenanthe peucedanifolia Pollich, 1776*. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2006. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web. <http://www.mnhn.fr/cbnbp>.
- LOMBARD, novembre 2000. *Ranunculus paludosus Poir., 1789*. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2006. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web. <http://www.mnhn.fr/cbnbp>.
- LOMBARD, janvier 2002. *Ranunculus circinatus Sibth., 1794*. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2006. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web. <http://www.mnhn.fr/cbnbp>.
- LOMBARD, G. ARNAL, février 2001. *Ranunculus tripartitus DC., 1807*. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2006. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web. <http://www.mnhn.fr/cbnbp>.
- LOMBARD, novembre 2000. *Oenanthe peucedanifolia Pollich, 1776*. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2006. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web. <http://www.mnhn.fr/cbnbp>.
- LOMBARD, novembre 2000. *Ranunculus paludosus Poir., 1789*. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2006. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web. <http://www.mnhn.fr/cbnbp>.
- LOMBARD, janvier 2002. *Ranunculus circinatus Sibth., 1794*. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2006. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web. <http://www.mnhn.fr/cbnbp>.
- LOMBARD, G. ARNAL, février 2001. *Ranunculus tripartitus DC., 1807*. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2006. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web. <http://www.mnhn.fr/cbnbp>.
- LOMBARD, octobre 2001. *Ajuga pyramidalis L., 1753*. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2006. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web. <http://www.mnhn.fr/cbnbp>.
- LOMBARD / S. FILOCHE, janvier 2003. *Euphorbia illirica Lam., 1788*. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2006. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web. <http://www.mnhn.fr/cbnbp>.
- MACDONALD D., BARRETT P., 1995. Guide complet des Mammifères de France et d'Europe. Collection les guides du naturaliste. Ed. Delachaux et Niestlé, 304 p
- MOTARD, R. BAJON, juin 2000. *Gladiolus gallaecicus Pau ex J.-M.Tison & Ch.Girod*. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2006. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web. <http://www.mnhn.fr/cbnbp>.
- Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien, 2014 – Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre, Nature Centre éd., Orléans, 504 p.
- PUJOL D., CORDIER J. et MORET J. (2007) – Atlas de la flore sauvage du Département du Loiret. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 472 p.
- ROBOUAM N. (2006) – Guide des habitats Natura 2000 du site Sologne, 71 p,
- SCHOBER W. & GRIMMBERGER E., 1991. - Guide des Chauves-souris d'Europe – éd. Delachaux & Niestlé, 223 p.

SIROT B., 2008 – Guide des « habitats déterminants ZNIEFF » de la région Centre. Direction régionale de l'environnement Centre, CBNBP, MNHN, 94 p.

SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT, 2009 - Plan d'actions Chiroptères en région Centre 2009-2013. 67 p.

TISON J.-M. & DE FOUCAULT B. (coords), 2014 - Flora Gallica. Flore de France. Biotope, Mèze, XX + 1196 p.

VACHERS J.-P. & GENIEZ M. (coords), 2010. – Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthenope) ; Muséum national d'Histoire naturelle Paris, 544 P.

VAHRAMEEV P., NOBILLIAUX S., DESMOULINS F., 2015. Liste des espèces végétales invasives de la région Centre-Val de Loire, version 2.4. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Centre, 41p.